

Conseil des écoles fransaskoises No 310



Rapport annuel 2023 - 2024



Table des matières

Coordonnées de la division scolaire	1
Lettre de présentation	2
Introduction	3
Gouvernance.....	4
Profil de la division scolaire	9
Données démographiques (effectifs)	18
Orientation stratégique et établissement de rapports	21
Infrastructure et services de transport de la division scolaire	57
Annexe A : Liste des bénéficiaires.....	63
Annexe B : Rapport de la direction et états financiers vérifiés	69

SIGLES

CAP :	Communauté d'apprentissage professionnelle
CÉ :	Conseils d'école
CÉF :	Conseil des écoles fransaskoises
CMEC :	Conseil des ministres de l'Éducation du Canada
COPE :	Communication orale en petite enfance
CSF :	Conseil scolaire fransaskois
ÉPE :	Évaluation de la petite enfance



Coordonnées de la division scolaire

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

1440, 9^e Avenue Nord, bureau 201
Regina (SK) S4R 8B1

Téléphone : 306-757-7541

Numéro sans frais : 1-877-273-6661

Télécopieur : 306-757-2040

Site internet : www.ecolesfrancophones.com

Courriel : regina@cefsk.ca



Lettre de présentation

Honorable Everett Hindley
Ministre de l'Éducation

Monsieur le Ministre,

Le conseil scolaire du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) est heureux de vous soumettre, ainsi qu'aux résidents du Conseil, son rapport annuel pour l'exercice 2023-2024.

Ce rapport présente un aperçu des objectifs, des activités et des résultats pour l'exercice financier du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. Le rapport fournit aussi un aperçu financier ainsi que les états financiers vérifiés par un auditeur indépendant, selon les méthodes comptables normalisées, généralement reconnues au Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Alpha Barry,
Président du Conseil scolaire fransaskois.



Introduction

Ce rapport donne un aperçu de l'exercice financier 2023-2024 du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF), de ses structures de gouvernance, de ses élèves, de son personnel, de ses programmes, de son infrastructure et de ses finances.

En plus de décrire les objectifs du CÉF, ses activités et ses résultats, ce rapport montre les actions qui sont mises en œuvre dans le cadre du Plan d'éducation de la province en lien avec le Plan stratégique de son conseil scolaire.

En 2023-2024, les priorités du CÉF sont le maintien de la sécurité et du bien-être des élèves et du personnel, ainsi que la poursuite de l'apprentissage.

Le présent rapport comprend des détails quant aux mesures prises pour garantir les priorités et les objectifs du CÉF pour l'année scolaire 2023-2024.



Gouvernance

Conseil scolaire

Le Conseil scolaire francsaskois (CSF) assure la gouvernance du Conseil des écoles francsaskoises (CÉF) tandis que les Conseils d'école (CÉ) assurent un rôle consultatif clé auprès des écoles. Par l'entremise de la *Loi sur l'éducation de 1995*, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan délègue au CSF l'autorité voulue pour régir le CÉF. De plus, la *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, accorde aux francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le CSF, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF des programmes éducationnels qui actualisent la vision, la mission et les valeurs du CÉF.

MISSION : Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.

VISION : À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12e année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière dans la société.

VALEURS : Une éducation francophone de grande qualité est essentielle à l'épanouissement de notre communauté francophone et à chacun de nos élèves. Dans le but d'assurer que chaque élève reçoive cette éducation de qualité et connaisse le succès, les valeurs suivantes sont au cœur de toute action entreprise par le Conseil des écoles francsaskoises (CÉF).

Les valeurs organisationnelles permettent de traduire la vision dans les comportements au quotidien. Elles facilitent l'ancrage d'une culture organisationnelle qui reflète la personnalité de l'organisation :

- Relations interpersonnelles
- Environnement sain
- Culture d'excellence
- Partenariat
- Innovation
- Ouverture sur le monde



Le CSF exerce un contrôle exclusif sur, au minimum, sept principales fonctions scolaires. D'autre part, la province doit respecter cinq obligations constitutionnelles génériques :

Les sept fonctions exclusives du CSF :

- 1- L'identification des besoins scolaires de la communauté qu'elle dessert
- 2- Les dépenses des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires ;
- 3- Le recrutement et l'affectation du personnel enseignant ;
- 4- La nomination et la supervision de la direction générale ;
- 5- L'établissement des programmes scolaires ;
- 6- La conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés ;
- 7- La détermination de l'emplacement des écoles de la minorité.

Les cinq obligations provinciales :

- 1- Réparer les injustices du passé et s'assurer qu'elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles dans le futur ;
- 2- Offrir et promouvoir l'instruction en français ;
- 3- S'assurer que l'instruction en français soit d'une qualité exemplaire ;
- 4- Déléguer au CSF les pouvoirs exclusifs prévus ; et,
- 5- Desservir les besoins scolaires de la communauté minoritaire.

Le CÉF est actuellement organisé en dix régions scolaires aux fins des élections scolaires ; après les élections, les conseillers et conseillères sont chargés de veiller aux intérêts des élèves du CÉF et à ce que la meilleure éducation en français langue première soit prodiguée à chacun et chacune.

Les membres du conseil scolaire actuel ont été élus lors de l'élection générale de 2020 (Automne) pour s'acquitter d'un mandat de quatre ans.

Les membres du conseil scolaire fransaskois, au 31 août 2024, sont les suivants :

Région scolaire de Bellegarde n° 1	Brian LeNouail
Région scolaire de la Vieille n° 2	Maria Lepage
Région scolaire de Regina n° 3 (Président)	Alpha Barry
Région scolaire de l'école Providence n° 4	Gisèle Rivard
Région scolaire de Saskatoon n° 5	Yvan Lebel
Région scolaire de Zenon Park n° 6	Monica Ferré
Région scolaire de Prince Albert n° 7 (Vice-présidente)	Geneviève Binette
Région scolaire des Battlefords Park n° 8	Oumnia Tahiri
Région scolaire de l'école St-Isidore n° 9	Élizabeth Perreault
Région scolaire de Ponteix n° 10	Guy Roberge

Une liste de la rémunération versée à tous les membres du Conseil scolaire fransaskois en 2023- 2024 figure à l'annexe A.





Brian LeNouail



Maria Lepage



Alpha Barry



Gisèle Rivard



Yvan Lebel



Monica Ferré



Geneviève Binette



Oumnia Tahiri



Élizabéth
Perreault



Guy Roberge



Conseils d'école (CÉ)

En vertu de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, chaque région scolaire a un conseil d'école. Chaque conseil d'école est composé de parents et d'un représentant communautaire. Plus de soixante conseillères et conseillers d'école s'impliquent dans les écoles fransaskoises.

Le CÉF est composé de douze conseils d'école formés d'élus pour un mandat d'une durée de deux ans. Les conseils d'école jouent un rôle capital en termes d'implication des parents dans la vie scolaire, identitaire et culturelle de l'organisation.

Parmi les devoirs et les responsabilités énumérés dans la loi scolaire, les conseils d'école sont intégrés au processus de décision du CSF. Les membres du conseil d'école représentent les parents des élèves qui fréquentent l'école et la raison d'être d'un conseil d'école est :

- D'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leur apprentissage scolaire ;
- De rassembler les ressources de la communauté pour assurer le bien-être des élèves ;
- De développer une responsabilité partagée pour l'apprentissage et le bien-être de tous les enfants ;
- D'encourager et faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans la planification et l'amélioration de l'école.

Les conseils d'école font de nombreuses recommandations au CSF en matière de programmation et d'infrastructure. En matière de planification, les conseils d'école sont intégrés au processus d'élaboration du Plan d'amélioration continue (PAC) ayant pour but d'élaborer des cibles de réussite et d'assurer la participation des parents dans l'atteinte des cibles identifiées.

Durant l'année scolaire, les conseils d'école jouent un rôle clé en formulant des recommandations et des avis pour optimiser les services offerts à l'ensemble des élèves fransaskois. Ces contributions portent notamment sur des aspects essentiels tels que le transport, le PAC-École et les programmes éducatifs. Les parents d'élèves et les représentants communautaires, profondément engagés dans la vie scolaire et communautaire, organisent une multitude d'activités visant à promouvoir le bien-être des élèves. Leur engagement se traduit également par des initiatives de collecte de fonds, permettant de financer des acquisitions dont les élèves et les écoles sont les principaux bénéficiaires.

Le CÉF révisé annuellement le Manuel des conseils d'école. Celui-ci est rédigé pour tous les membres des conseils d'école afin de les aider à comprendre leurs rôles et de leur fournir toutes les ressources nécessaires à leurs responsabilités.

Les conseillers d'école pour 2023-2024

Beau Soleil

MM. Pascal Kayishema (Représentant communautaire), Frédéric Castonguay, Julie Lécuyer, Mélanie Potié Gosselin et Nanette Rose Hamon.



École Mathieu de Gravelbourg

MM. Gilbert Havugiyaremye (Représentant communautaire) et Karine Gascon.

Boréale

MM. Marcel Cyr (Représentant communautaire), Walter Chizzini, Derek Gloster, Daniel Roberge et Suzanne Smith.

École canadienne-française

MM. Anne Leis (Représentante communautaire), Valérie Caron, Maria Ferré, Patrick Girardeau, Koffi Silvère Kouassi, Benjamin Leis, Fiseko Musonda, Marika Rioux et Ève Roquebrune.

Bellegarde

MM. Joseph Poirier (Représentant communautaire), Rhéanne Dekeyser, Jennifer Martin, Nathan Poirier et Brittany Reddick.

Ducharme

MM. Hervé Lahamy (Représentant communautaire), Annick Demers, Megan Smith et Karen Watson.

Monseigneur de Laval

MM. Julius Sendze (Représentant communautaire), Adetola Aluede, Julie Chabot-Thoring, Danielle Dietrich, Ronald Labrecque, Natacha Louise, Saint Clair Nomegne, Bélise Nzeyimana et Papi Tshiswaka.

Notre-Dame-des-Vertus

MM. Marc Poulin (Représentant communautaire), Martin Cyr, Holly Lalonde, Larissa Maendel et Joël Marchildon.

Père Mercure

MM. Katrina Hurley (Représentant communautaire), Joël Carignan, Ferial Djebbar et Jean Jacques Pascal Felicite.

Providence

MM. Danette Brûlé (Représentante communautaire), Marcel Hounjet, Gaetan Lepage, Myron Rogal et Faye Urick.

St-Isidore

MM. René Francon (Représentant communautaire), Daryl Cousin, Jacqueline Johnson, Aimée Kolla et Jeannine Roy.

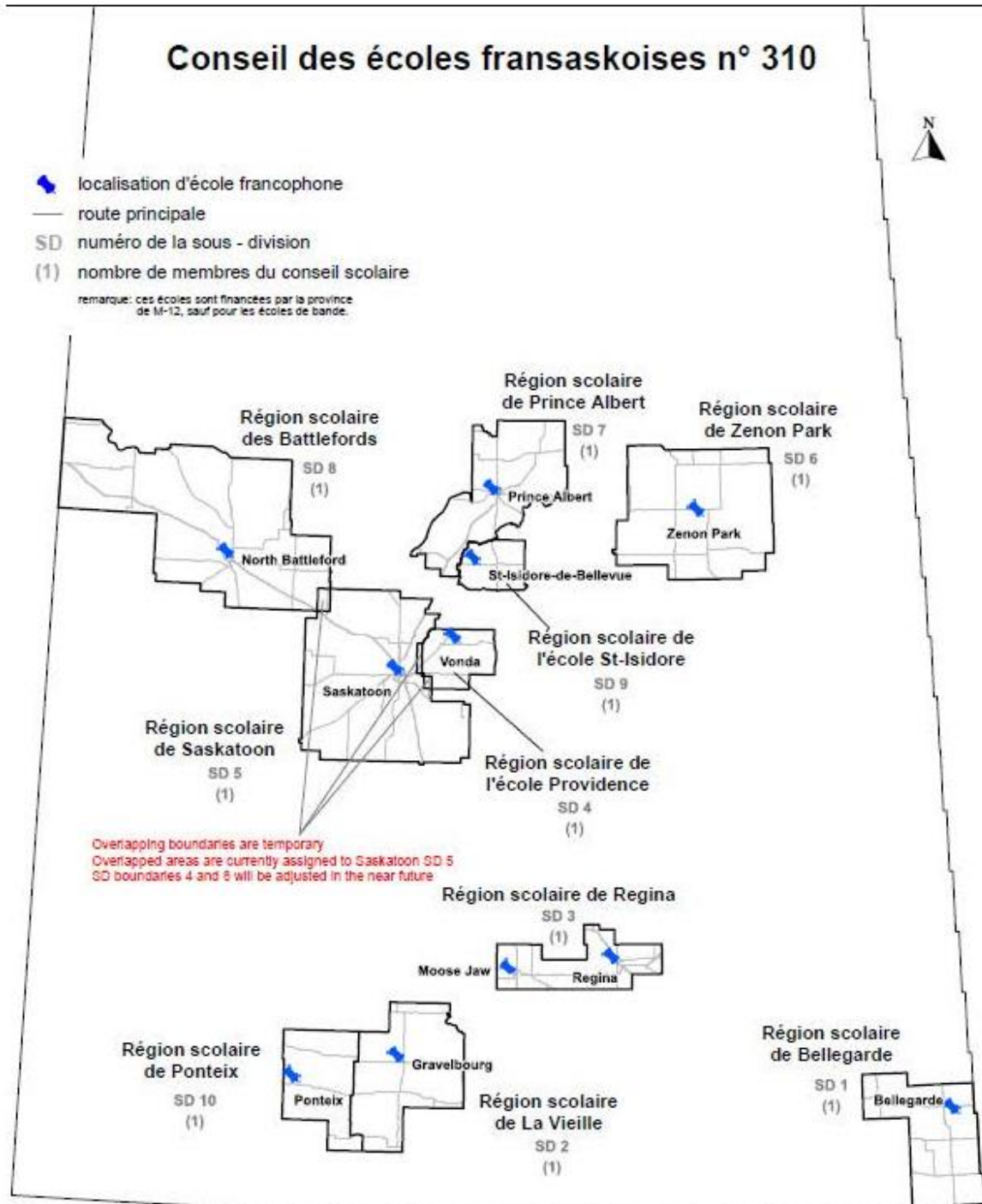
Valois

MM. Gayle Gareau (Représentante communautaire), Anne Barlow, Roger Boucher, Amanda Hounjet et Jessica Masserey.



Profil de la division scolaire

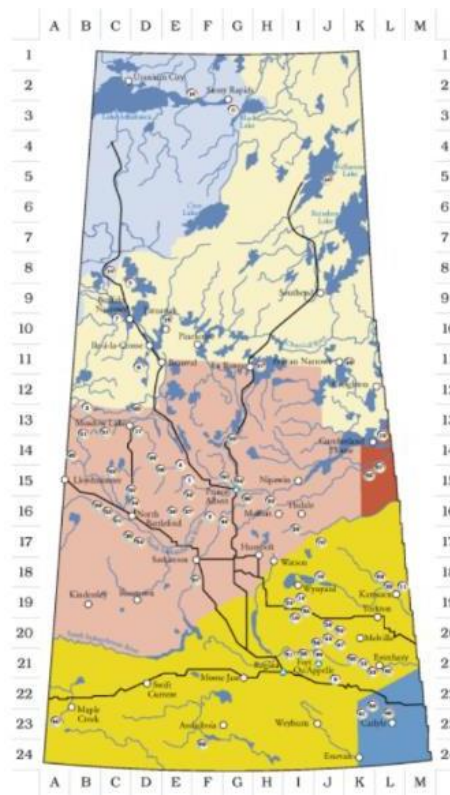
Le contexte de la division scolaire



Le CÉF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CÉF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4, que ses écoles sont situées sur les territoires des traités numéros 2, 4 et 6 et que ses établissements sont également localisés sur les terres ancestrales des Cris, des Saulteaux et des Nakoda\Nakota ainsi que le pays natal des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration.



Bellegarde est une communauté rurale fransaskoise d'origine belge établie en 1898 par l'abbé Jean Gaire. C'est un hameau francophone de la municipalité rurale de Storthoaks n° 31, établie en 1898. Le parc provincial historique Cannington Manor et le parc provincial Moose Mountain sont situés près de Bellegarde.

Gravelbourg est surnommée « le bijou culturel » de la Saskatchewan. Grâce à la richesse de sa culture, à son remarquable caractère bilingue, à son architecture majestueuse et à sa diversité, la ville offre « un avant-goût d'Europe dans les Prairies ».

La ville de **Moose Jaw** est surtout connue comme lieu touristique de détente avec ses nombreux parcs et attractions touristiques tels que les tunnels de Moose Jaw ou le Casino Moose Jaw. La ville de Moose Jaw est située dans une vallée abritée au confluent des rivières Moose Jaw et Thunder.

North Battleford est une ville située sur la berge de la rivière Saskatchewan Nord en face de la municipalité de Battleford. Les deux villes sont reliées ensemble par la route Yellowhead, section de la route Transcanadienne.

La ville de **Ponteix** est une communauté dynamique, nichée dans une petite vallée près du ruisseau Notukeu. La ville est riche en histoire culturelle et bilingue. On y trouve des entreprises agricoles et la communauté d'affaires englobe une zone commerciale d'environ 3.500 personnes.



Surnommée la « Porte du Nord », **Prince Albert** donne sur les Prairies, au sud, et sur des forêts parsemées de nombreux lacs, au nord. Au nord de la ville, se trouve le parc national de Prince Albert. C'est la troisième plus grande ville de la Saskatchewan et elle porte le nom du prince consort de la reine Victoria.

Construite sur une vaste plaine alluviale, **Regina** est la capitale de la Saskatchewan. La ville a été nommée en l'honneur de la reine Victoria, la belle-mère du marquis de Lorne, qui était gouverneur général quand la ville a été fondée.

Saskatoon est une ville située au cœur des Prairies canadiennes. La ville se trouve sur les rives de la rivière Saskatchewan Sud. Bien qu'elle n'en soit pas la capitale, c'est la ville la plus peuplée de la Saskatchewan.

Saint Isidore de Bellevue fait partie de la municipalité rurale de Saint-Louis n° 431. Le village fut fondé par des colons métis et canadiens-français venus du Québec, qui s'établirent dans ce territoire autour de la rivière Saskatchewan Sud.

Vonda est un village peuplé majoritairement par des Fransaskois et par des colons venus d'Ukraine. Le village a été nommé à partir du nom de la fille du journaliste britannique Cy Warman. Le village fut d'abord connu sous le nom de Vauder lors de l'ouverture de son bureau de poste le 1^{er} avril 1901. Il adopta son nom actuel le 1^{er} mai 1906.

En 1910, les premiers pionniers de descendance française ont immigré à **Zenon Park**. L'abbé Philippe-Antoine Bérubé a décrit la région comme ayant des terres fertiles. De riches terres agricoles qui ont attiré les pionniers. À cette époque, l'économie dépendait de deux ressources principales : l'agriculture (été) et l'industrie de bois (hiver).



Fondements philosophiques de la division

Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) poursuit un triple mandat auprès de sa communauté et plus particulièrement auprès des enfants et des adolescents : la réussite scolaire pour chacun d'entre eux, le développement de leur identité francophone, de leurs compétences linguistiques et de leur culture francophone.

Conscient de la place et de l'importance de l'éducation dans la vie présente et future de ses élèves, le CÉF a identifié des compétences essentielles que chaque élève doit posséder afin de pouvoir remplir pleinement son rôle de citoyen ou de citoyenne. Présentées dans le document intitulé « Profil de sortie de l'élève », ces compétences sont regroupées en cinq cheminements particuliers :

- Le cheminement scolaire francophone ;
- Le cheminement personnel ;
- Le cheminement professionnel ;
- Le cheminement social ;
- Le cheminement francophone et communautaire.

La réalisation de cette mission s'effectue dans un contexte culturel minoritaire, où vivre en français est un choix qu'il faut faire et réaffirmer quotidiennement. L'éducation en milieu minoritaire est un champ de recherches universitaires et le résultat de ces recherches inspire les diverses actions mises en place par le CÉF. Les quatorze principes pédagogiques en milieu minoritaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), les travaux de plusieurs universitaires, dont ceux du docteur Rodrigue Landry en matière de construction identitaire, et les écrits sur l'acquisition d'une langue guident les acteurs du CÉF dans le choix des stratégies et des moyens à déployer pour ses communautés, et ce, dans toutes les facettes de la vie à l'intérieur des écoles francophones.

S'inspirant des écrits du célèbre philosophe français Jean-Jacques Rousseau, le CÉF est convaincu que la connaissance de chacun de ses élèves est essentielle à la prestation de services adaptés à leurs besoins, tant au niveau de l'enseignement que des services particuliers.

De plus, les élèves proviennent d'horizons de plus en plus variés, avec des compétences langagières de différents niveaux. Ces élèves, de tous horizons, apportent une richesse indéniable à la vie scolaire et leurs parents, à la communauté. Le CÉF croit à une vie communautaire, scolaire, inclusive qui permet de célébrer la diversité, tout en créant un espace de dialogue, de partage et de compréhension mutuelle. L'ensemble des individus participant à la vie scolaire (élèves, parents, membres du personnel, organismes communautaires) doit créer ce « nous » collectif, empreint de respect et de dialogue. C'est dans cet esprit que le CÉF propose, avec ses partenaires communautaires, des activités visant, chez ses élèves, l'acquisition des compétences requises pour une vie harmonieuse en société.

La question des apprentissages des élèves est au cœur des réflexions et des actions des membres du personnel du CÉF. Les programmes d'études, uniques en Saskatchewan, sont conçus dans la



perspective que l'élève atteigne de hautes compétences dans toutes les disciplines académiques, et ce, dans la langue de Molière. Ces programmes d'études témoignent de la triple mission du CÉF : le contenu présente des composantes visant le développement de l'identité, de la langue et de la culture francophones. Le CÉF poursuit son engagement pour l'actualisation et le développement de nouveaux programmes d'études en collaboration étroite avec le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.

La réussite de chaque élève est l'élément qui alimente les réflexions du CÉF et inspire ses actions. Le développement d'une culture d'excellence, en utilisant les résultats de la recherche en matière de pratiques probantes, continue d'être au cœur de la mise en œuvre de son plan stratégique. Les stratégies gagnantes, issues de la recherche, interpellent chaque acteur dans ses croyances, dans sa pratique professionnelle. Il est donc fondamental d'accompagner le personnel du CÉF dans ce changement, un changement planifié et soutenu par des moyens adéquats.

Les résultats de la recherche en éducation guident les choix organisationnels en matière d'intervention auprès des élèves et de formation du personnel.

Les résultats de la recherche en neurosciences et leurs implications en éducation ne peuvent plus être ignorés. Les avancées dans le domaine des neurosciences ouvrent une perspective non seulement sur les mécanismes qui se déploient lorsque l'humain « apprend », mais sur les applications pratiques en matière de stratégie d'enseignement et d'accompagnement. Les interventions en gestion de classe, l'apprentissage de la lecture, la gestion des émotions et les processus de mémorisation ne sont que quelques-uns des éléments qui sont davantage explicités par les neurosciences. Le CÉF a expérimenté, au cours de cette année scolaire, la mise en place de deux formations-action en neurosciences, à l'intention d'enseignants et de gestionnaires. Animées par Mesdames Michelle Bourassa et Mylène Menot-Martin, co-auteurs du livre « Neurosciences et éducation », les rencontres échelonnées sur quatre mois ont permis de comprendre les bases du fonctionnement du cerveau tout en intégrant ces notions à la pratique quotidienne. Par définition, le lecteur averti aura compris qu'une formation-action s'inspire et s'articule autour des besoins, des défis exprimés par les participants. Le CÉF poursuit les activités initiées les années précédentes.

Les travaux de Hattie (2017) guident les actions à tous les paliers de l'organisation, car Hattie a pu, par le biais de méta-analyses, établir un lien entre des stratégies d'intervention et leurs impacts sur les apprentissages des élèves. Parmi ces pratiques probantes, la communauté d'apprentissage professionnelle (Dufour, 2002) occupe une place importante dans la stratégie de développement des compétences des élèves en littératie. Les activités des communautés d'apprentissage professionnelles reposent sur un travail de collégialité permettant aux enseignants de trouver des réponses aux cinq questions suivantes :

- Que voulons-nous que les élèves apprennent ?
- Comment allons-nous savoir si les élèves ont appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui n'ont pas appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui ont appris ?
- Qu'avons-nous appris en tant qu'enseignant ?



Ces interrogations favorisent le développement d'une culture de collaboration et de partage, en vue d'assurer la réussite des élèves du CÉF. La collaboration dépasse les frontières de chaque école : des présentations (aux autres écoles) sur les apprentissages réalisés par les jeunes, les défis et les succès rencontrés par le personnel dans la mise en place des stratégies d'enseignement, ont lieu chaque année.

Le CÉF croit fondamentalement que l'apprentissage est un processus d'essais et d'erreurs, les pratiques évaluatives des apprentissages des élèves et les attentes face aux membres du personnel doivent refléter cette croyance.

Les interventions doivent être adaptées en fonction des besoins des élèves. Le CÉF a choisi d'actualiser le modèle d'intervention « réponse à l'intervention » (RAI) dans les écoles et les services centraux. L'enseignement explicite, la modélisation et, les approches de type piagétien sont au centre des offres de perfectionnement et d'accompagnement.

Les travaux de Lezotte (2002), sur l'école efficace, guident les directions et leurs équipes dans l'aménagement de plusieurs facettes de la vie à l'école. Les écoles développent :

- Un environnement sécuritaire et ordonné ;
- Un climat d'attentes élevées pour la réussite ;
- Un leadership pédagogique ;
- Une mission claire et précise ;
- Des occasions d'apprentissage protégées dans le temps ;
- Un monitoring fréquent des progrès des élèves ;
- Des relations harmonieuses avec la maison.

Le CÉF veut aussi agir tôt dans la vie des enfants, il procède régulièrement à un dépistage et à une intervention précoce auprès de ses élèves. Tous les élèves de 3 ans, de 4 ans, de maternelle 5 ans ont participé à un dépistage en orthophonie.

Le CÉF est également persuadé que le rôle de la direction d'école est déterminant dans la réussite d'une équipe-école pour accompagner chaque élève vers la réussite. À cet effet, le CÉF a mis en place un service d'accompagnement des directions et directions adjointes des écoles dont l'objectif est essentiellement leur développement. Parallèlement, le CÉF a travaillé, lors des rencontres de groupe ou individuelles, le développement des pratiques de la direction qui ont un impact sur les apprentissages des élèves, en utilisant les résultats des recherches réalisées par Marzano (2016). Le CÉF est engagé dans un processus de changement, un processus qui requiert du temps et une cohérence dans les actions.

Cette cohérence, qui est visée, se traduit par l'adoption, dans chaque école, d'un plan d'amélioration continue (PAC). Ce plan intègre à la fois les cibles identifiées par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, les cibles du plan stratégique du Conseil scolaire fransaskois (CSF) et les besoins du milieu scolaire. Il est préférable de viser un nombre limité d'objectifs afin



d'arriver à un réel changement. En tenant compte des résultats de la recherche et des besoins identifiés chez les élèves du CÉF, ce dernier a opté pour trois domaines d'intervention : la littératie, le bien-être des jeunes à l'école et la construction langagière, identitaire et culturelle.

Ces plans d'amélioration continue sont à la base du mode de gouvernance du CSF, qui favorise la responsabilisation, la reddition de comptes et l'imputabilité de chaque acteur de l'organisation.

Le plan stratégique du CSF repose sur trois grands axes stratégiques :

1. Préparer les élèves à la réussite éducative en français.
2. Développer des partenariats avec les parents et la communauté.
3. Développer une culture d'excellence.

Le plan stratégique du CÉF

Axe 1 : Préparer les élèves à la réussite éducative en français

R1. Les élèves du CÉF réussissent par l'atteinte des résultats ciblés dans les divers cheminement du profil de sortie de l'élève

R1.1. Les élèves réussissent en littératie et numératie

A-111 Mettre en place les bons outils de mesure et de collecte des résultats des élèves

A-112 Analyser les résultats des élèves (poser un diagnostic systémique)

A-113 Identifier les forces et les défis des différents milieux

A-114 Établir, en collaboration avec les directions d'écoles, une procédure afin de s'assurer de la cohérence des actions des divers intervenants du CÉF en fonction du plan stratégique du Conseil, des exigences du ministère de l'Éducation et des caractéristiques des milieux

A-115 Identifier et mettre en œuvre les mesures d'amélioration requises afin de soutenir la réussite des élèves (douance et à risque)

A-116 Soutenir l'intégration de pratiques probantes en salle de classe

A-117 Mettre en place un processus de collaboration favorisant les échanges professionnels visant à accroître la concertation autour de la réussite des élèves

A-118 Soutenir les équipes-école dans l'implantation des programmes d'études

R1. 2. Les élèves développent leurs compétences selon les différents cheminement adoptés par le CÉF dans le profil de sortie de l'élève

A-121 Actualiser le profil de sortie de l'élève (y compris les indicateurs de mesure)

A-122 Faire valider auprès des instances appropriées le nouveau profil de sortie de l'élève du CÉF

A-123 Élaborer un plan de mise en œuvre et d'évaluation du nouveau profil de sortie

A-124 Mettre en œuvre le profil de sortie

A-125 Accompagner les enseignants/directions (formation continue) dans la mise en œuvre du nouveau profil de sortie

R1. 3. Les services de la petite enfance sont intégrés pour une meilleure francisation et fidélisation des élèves

A-131 S'approprier le contenu de l'étude des centres éducatifs à la petite enfance

A-132 Compléter, au besoin, l'état des lieux avec des données statistiques



- A-133 Prioriser des recommandations de l'étude sur le partenariat entre le CÉF et les centres éducatifs pour la petite enfance
- A-134 Maintenir le dialogue avec les responsables des centres éducatifs à la petite enfance
- A-135 Élaborer un plan d'action et le mettre en œuvre
- A-136 Analyser le taux de fidélisation et identifier des mesures d'amélioration au besoin
- A-137 Analyser les impacts de la fréquentation des services éducatifs à la petite enfance sur la francisation de l'élève
- A-138 Revisiter le partenariat avec l'Association des Parents Fransaskois (APF) au sujet de la petite enfance

Axe 2 : Développer des partenariats avec les parents et la communauté

R2. Le CÉF, les parents et la communauté sont engagés pour permettre aux élèves de vivre la francophonie

R2.1. Les Conseils d'école sont redynamisés

- A-211 Concevoir et offrir un programme de formation aux membres des conseils d'école
- A-212 Offrir le programme de formation aux membres des conseils d'école
- A-213 Appuyer et participer de façon active aux forums communautaires (c.-à-d. Symposium des parents, Rendez-vous fransaskois)
- A-214 Organiser des réunions semestrielles d'information des présidents de CÉ et de la présidence du CÉF
- A-216 Écrire l'histoire de la gestion scolaire de concert avec la communauté
- A-217 Participer périodiquement aux réunions des conseils d'écoles

R2.2. Le CÉF et la communauté collaborent pour la réussite du mandat identitaire et culturel

- A-221 Identifier un outil et une procédure de recensement des activités conjointes entre les écoles et les organismes de la communauté
- A-222 Évaluer l'adéquation entre le contenu d'activités proposées aux élèves et les critères du cadre de référence pour le cheminement identitaire des élèves fransaskois
- A-223 Actualiser et faire approuver par le CSF le plan de communication du CÉF
- A-224 Optimiser le fonctionnement "Delphin" ou d'un logiciel équivalent et former les directions et secrétaires d'écoles à son utilisation

Axe 3 : Développer une culture d'excellence

R3. Le CÉF développe une culture de collaboration et d'excellence à tous les niveaux

R3.1. Les pratiques de gestion et de prise de décision financière sont efficaces

- A-311 Analyser et présenter des États financiers trimestriels au CSF tout en mettant en évidence l'état d'avancement des plans d'action
- A-312 Faire une projection de la situation financière sur une base trimestrielle
- A-313 Former les gestionnaires sur les pratiques gagnantes de prise de décision
- A-314 Réviser le formulaire de recommandation au CSF
- A-315 Former les gestionnaires à la démarche de gestion par projet
- A-316 Établir une charte de projet pour tout nouveau projet
- A-317 Recruter et fidéliser les meilleurs talents
- A-318 Évaluer la contribution individuelle de chaque poste au niveau organisationnel
- A-319 Présenter trimestriellement les tableaux de bord aux CSF



A-320	Élaborer un formulaire de recommandation d'initiatives à la direction générale
R3.2. Le CÉF fait les démarches nécessaires pour améliorer le niveau de financement afin de soutenir la réussite de l'élève fransaskois	
A-321	Élaborer le budget d'obligation constitutionnelle
A-322	Établir une nouvelle formule de financement pour le CÉF
A-323	Démarcher politiquement la nouvelle formule de financement
A-324	Rechercher de nouvelles sources de financement
R3.3. Les politiques, pratiques et la gouvernance favorisent l'efficacité et l'efficience	
A-331	Implanter le logiciel de gestion des absences et suppléances
A-332	Migrer de l'environnement Mac vers un environnement PC
A-333	Développer un plan de formations des élus
A-334	Créer un manuel du conseiller scolaire et d'école
A-335	Revoir, actualiser et faire approuver l'ensemble des politiques et pratiques sectorielles
R3.4. Le CÉF assure la fidélisation et le développement de son personnel	
A-341	Mettre en œuvre le Plan d'intégration professionnelle (PIP) pour les nouveaux employés
A-342	Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation et de développement professionnel quant au plan de relève
A-343	Organiser une activité de reconnaissance des années de service et autres
A-344	Mettre en place, de concert avec les employés, un comité social
A-345	Élaborer et mettre en œuvre un plan de succession
A-346	Actualiser les cadres d'évaluation de la performance individuelle
A-347	Élaborer un cadre de responsabilisation
A-348	Réviser la structure de rémunération du CÉF
A-349	Mettre en place un portail d'information sur le site Web
A-350	Déployer le plan de relève des postes clés
A-351	Remettre en place le congrès annuel des employés du CÉF
R3.5. Le CÉF valorise la qualité de la langue française	
A-350	Évaluer la qualité de la langue française au recrutement de son personnel
A-351	Évaluer la qualité de la langue française de son personnel en place
A-352	Accompagner le personnel en place dans l'acquisition de compétences linguistiques
R3.6. Le recrutement et la fidélisation des élèves se sont accrus	
A-361	Réaliser une enquête (ou entrevue) de départ auprès des élèves et parents
A-362	Élaborer une stratégie de fidélisation et de recrutement
A-363	Mettre en place une stratégie de recrutement des élèves internationaux
A-364	Mettre en place une stratégie de recrutement des Ayants droit
A-365	Déployer et intégrer les réseaux sociaux dans les écoles
A-366	Mettre en place le site web de toutes les écoles
A-367	Créer l'amicale des anciens élèves du CÉF

Le nouveau plan stratégique, en cours d'élaboration, reflètera les orientations du nouveau plan stratégique 2023-2030 du ministère de l'Éducation.



Données démographiques (effectifs)

Élèves

Les effectifs scolaires du CÉF, de la prématernelle 3 ans à la 12^e année, ont connu une croissance significative en septembre 2022, qui se poursuit en septembre 2023.

De la prématernelle à la 12^e année, l'augmentation au 30 septembre 2023 versus au 28 septembre 2022 est de 6,09 %.

Conseil des écoles fransaskoises 310					
Niveau	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Maternelle	189	219	215	232	252
1	229	178	193	210	231
2	173	217	172	190	216
3	169	175	190	176	196
4	161	165	168	192	179
5	162	153	153	170	192
6	141	153	137	145	175
7	127	135	144	127	133
8	108	119	133	139	127
9	72	67	79	95	84
10	70	70	61	70	93
11	54	64	68	57	74
12	72	59	72	76	75
Total	1,727	1,774	1,785	1,879	2,027
Prématernelle	232	221	224	242	236

Effectifs sous groupe	Grades	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
PNM&I	K to 3	10	10	13	27	23
	4 to 6	<10	10	15	16	18
	7 to 9	<10	<10	10	13	12
	10 to 12	<10	<10	<10	<10	<10
	Total	27	31	41	60	58
Anglais-langue additionnelle	1 to 3	-	-	-	-	<10
	4 to 6	44	18	15	<10	20
	7 to 9	18	16	<10	14	<10
	10 to 12	17	13	11	12	15
	Total	79	47	32	35	50



N.B.

- Les nombres d'inscriptions sont basés sur les chiffres du Système de données scolaires (SDS) au 30 septembre de chaque année scolaire.
- Les inscriptions incluent tous les types de résidence, tous les âges, les élèves dont l'éducation est assurée par les parents et les élèves qui ne peuvent quitter leur domicile, à l'exception des inscriptions en ALA qui excluent les élèves non-résidents de la Saskatchewan, les élèves de 22 ans et plus, et les élèves dont l'enseignement est assuré à domicile à distance.
- Les élèves PNM&I sont ceux qui ont choisi de s'identifier comme appartenant aux Premières Nations (Indiens inscrits/Indiens visés par les traités/Indiens non-inscrits), Métis ou comme Inuits.

Source : Ministère de l'Éducation, 2023



Conseil des écoles francsaskoises 310 De la maternelle à la 12^e année

Années scolaires	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024	
	(30 sept. 2019)		(30 sept. 2020)		(30 sept. 2021)		(28 sept. 2022)		(29 sept. 2023)	
Écoles	M à 12		M à 12		M à 12		M à 12		M à 12	
Beau Soleil	17		23		16		17		22	
Boréale	40		34		30		33		31	
ECF Pavillon Monique Rousseau	306		307		287		324		395	
ECF Pavillon Gustave-Dubois	140		134		133		123		129	
Bellegarde	66		69		76		72		69	
Ducharme	73		76		79		69		67	
Monseigneur de Laval - Élémentaire	284		304		309		344		362	
École du Parc	161		149		157		161		180	
Monseigneur de Laval - PSQV	167		189		211		222		241	
Notre-Dame-des-Vertus	43		43		40		47		51	
Père-Mercure	52		54		67		74		70	
Providence	125		117		114		123		128	
École Mathieu de Gravelbourg	6		3		1		16		24	
St-Isidore	91		90		93		99		96	
Valois	156		164		163		160		158	
Ecole à domicile	4		18		8		6		3	
TOTAL	1731		1774		1784		1890		2026	

Source : Conseil des écoles francsaskoises, 2023



Conseil des écoles francsaskoises 310 Les prématernelles 3 ans et 4 ans

Années scolaires	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024	
	(30 sept. 2019)		(30 sept. 2020)		(30 sept. 2021)		(28 sept. 2022)		(29 sept. 2023)	
Écoles	PM3	PM4	PM3	PM4	PM3	PM4	PM3	PM4	PM3	PM4
Beau Soleil	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Boréale	<10	<10	<10	<10	<10	10	<10	<10	<10	<10
ECF Pavillon Monique Rousseau		61		42		42		46		44
Bellegarde	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	11	<10	12
Ducharme	<10	<10	<10	6	<10	<10	0	<10		<10
Monseigneur de Laval - Élémentaire		56		67		67		60		61
École du Parc		21		22		22		32		27
Notre-Dame-des-Vertus	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Père-Mercure		11		14		14		16		16
Providence		12		<10		15		12		<10
St-Isidore		12		10		10		15		15
Valois		19		20		20		16		20
TOTAL	11	222	13	208	8	217	9	234	8	229

Source : Conseil des écoles francsaskoises, 2023



Personnel

Catégorie d'emploi	ETP
Corps enseignant	162,92
Directeurs d'école et adjoints	14,00
Autre personnel enseignant (postes qui soutiennent les programmes d'enseignement) – les psychopédagogues, les adjoints d'enseignement, les coordonnateurs de la communauté scolaire, les orthophonistes, le personnel des centres de ressources, le personnel des technologies de l'information, le personnel de bureau des écoles et les autres employés pédagogiques, etc.	150,10
Personnel administratif et financier – comptables, informaticiens, superviseurs, adjoints à l'administration, commis, etc.	22,00
Personnel affecté au fonctionnement et à l'entretien des installations – concierges, personnel à tout faire, menuisiers, plombiers, électriciens, jardiniers, superviseurs, etc.	26,59
Personnel de transport – chauffeurs d'autobus, mécaniciens, préposés aux pièces, nettoyeurs d'autobus, superviseurs, etc.	14,00
Ligue des administrateurs, des directeurs et des surintendants de l'éducation (LEADS)	3,00
Effectif en équivalents temps plein (ETP)	392,61

N.B. :

- Les nombres indiqués ci-dessus représentent des équivalents temps plein (ETP). Le nombre d'employés peut être supérieur aux chiffres indiqués, étant donné que certaines personnes ne travaillent qu'à temps partiel ou de façon saisonnière.

Source : Conseil des écoles, 2023

Haute direction



Ronald Ajavon,
Directeur général.



André Messier,
Directeur général
adjoint.



Roch Gallien,
Directeur général
adjoint.

Orientation stratégique et établissement de rapports

Le Plan d'éducation provincial

Le Plan d'éducation provincial constitue un engagement envers les élèves de la Saskatchewan et leur famille. Le Plan vise à aider les élèves à apprendre ce dont ils ont besoin pour bâtir leur avenir, tout en veillant à leur sécurité et en leur offrant le soutien nécessaire.

Le Plan est axé sur les besoins de tous les élèves de la prématernelle à la 12^e année. Il reflète la diversité de la province et veille à ce que les organisations à vocation éducative des Premières Nations et des Métis fassent sentir leur présence et entendent leur voix tout au long du processus de réconciliation en Saskatchewan.

Le secteur de l'éducation de la Saskatchewan joue un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs du *Plan de croissance de la Saskatchewan pour la décennie de croissance 2020 à 2030*, ainsi que dans l'amélioration de la qualité de vie des résidents de la province. Le Plan d'éducation provincial propose des mesures visant à renforcer la résilience des élèves et à les aider à acquérir les habiletés, les connaissances et les compétences fondamentales dont ils auront besoin pour bâtir leur avenir. Ces mesures aideront les élèves à vivre des transitions positives tout au long de leur parcours de la maternelle à la 12^e année, en les préparant aux possibilités d'apprentissage futures, au marché du travail, à la poursuite d'une carrière, à l'entrepreneuriat et à la vie adulte.

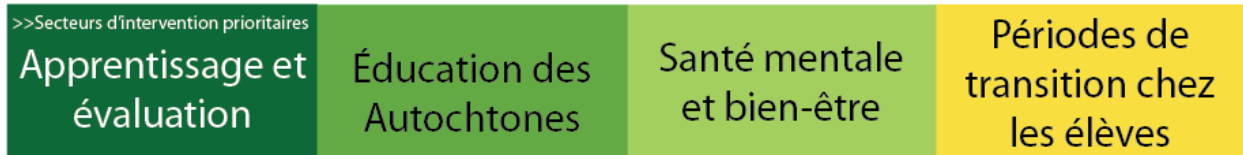
Au cœur du plan se trouvent les objectifs du secteur de l'éducation centrés sur l'élève :

- J'apprends ce dont j'ai besoin pour mon avenir.
- Je me sens en sécurité et soutenu(e).
- J'ai ma place.
- Je suis valorisé(e).
- Je peux être moi-même.



Secteurs d'intervention prioritaires

Le Plan établit quatre secteurs d'intervention prioritaires, chacun étant aussi important que les autres. Ces mesures seront évaluées et mises à jour tout au long de la durée du plan et à mesure que les travaux progressent, et les priorités continueront de répondre aux expériences éducatives et aux résultats des élèves de la Saskatchewan.



- Améliorer les résultats des élèves en utilisant des méthodes d'évaluation efficaces qui orientent et renforcent un enseignement réceptif.
- Actualiser la vision et les objectifs du cadre intitulé. *Inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12^e année*
- Renforcer et améliorer la santé mentale et le bien-être des élèves.
- Favoriser la création de liens chez les apprenants et leur famille, et soutenir les apprenants tout au long de leur parcours scolaire, de leur entrée à l'école à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, ainsi qu'au moment de faire des choix de vie.

Cibles provinciales

Voici les cibles établies à l'échelle provinciale. Les progrès accomplis à l'égard de l'atteinte de ces cibles permettront de mesurer l'impact du plan au fil du temps. Pour chacune de ces cibles, il s'agira d'obtenir des résultats équitables chez les élèves autochtones et non autochtones et d'observer des améliorations dans l'ensemble de la population étudiante.

Pendant toute la durée du plan, soit jusqu'en 2030 :

- L'assiduité des élèves s'améliorera d'année en année.
- Les taux généraux d'obtention du diplôme d'études secondaires augmenteront d'année en année, l'objectif étant de réduire l'écart de réussite entre les élèves autochtones et non autochtones d'ici 2030.
- La proportion d'élèves prêts à passer au niveau primaire à la sortie de la maternelle augmentera d'année en année.
- Les résultats des élèves en littératie et en numératie augmenteront d'année en année.
- On observera un sentiment accru d'appartenance et de sécurité chez tous les élèves à l'école.



Progrès en 2023-2024 : Objectifs et mesures

La collecte de données pour la surveillance locale et la production de rapports concernant les progrès des élèves afin de soutenir les efforts d'amélioration est bien établie et se poursuit dans le contexte du plan d'éducation de la province, comme il est évident ci-dessus. Savoir comment les élèves se débrouillent par rapport aux principaux résultats scolaires guide les mesures nécessaires en vue de s'assurer que davantage d'élèves obtiennent les résultats souhaités chaque année en vue d'atteindre l'objectif du Cadre du plan d'éducation de la province de 2020 à 2030.

Cibles : L'assiduité des élèves s'améliorera d'année en année.

Mesures :

- **La proportion d'élèves atteignant un taux d'assiduité d'au moins 80 %.**
- **La proportion d'élèves atteignant un taux d'assiduité d'au moins 90 %.**

Le CÉF s'est doté d'une directive administrative pour l'assiduité. L'objectif de cette directive administrative est de promouvoir une assiduité scolaire régulière et soutenue au sein de toutes les écoles du CÉF. Cette directive vise à établir des normes claires et des attentes élevées en matière de présence des élèves, reconnaissant ainsi l'importance fondamentale de la présence régulière à l'école pour la réussite éducative, le développement personnel et le bien-être des élèves.

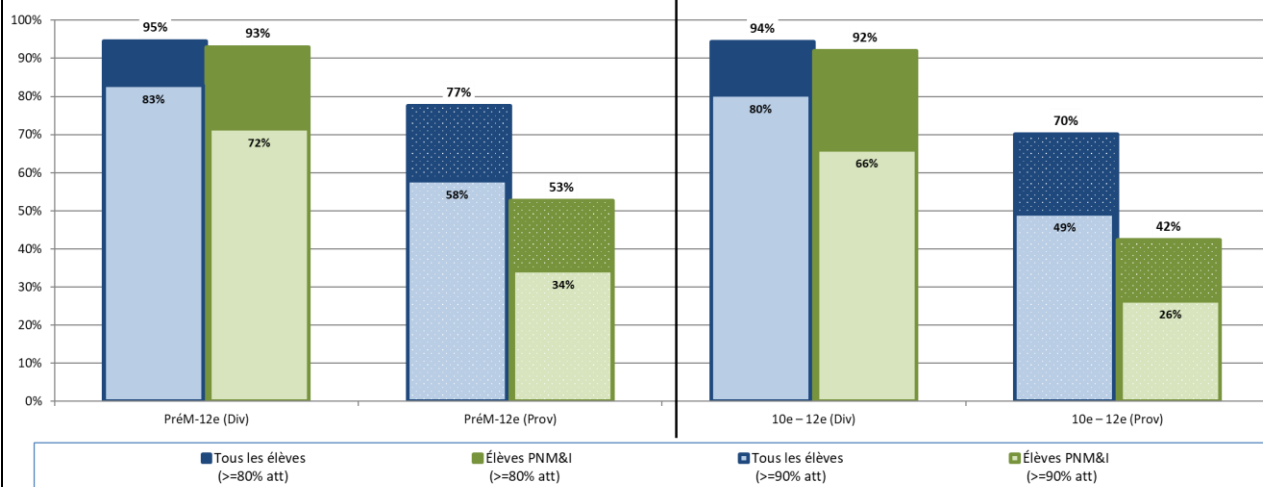
Elle vise également à encourager des relations respectueuses et collaboratives entre les élèves, les parents, le personnel scolaire et la communauté dans le but de favoriser un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement de chaque individu.

En encourageant une présence régulière à l'école et en adressant les défis liés à l'absentéisme, nous visons à créer un environnement inclusif où chaque élève se sent valorisé, soutenu et encouragé à atteindre son plein potentiel académique et personnel.

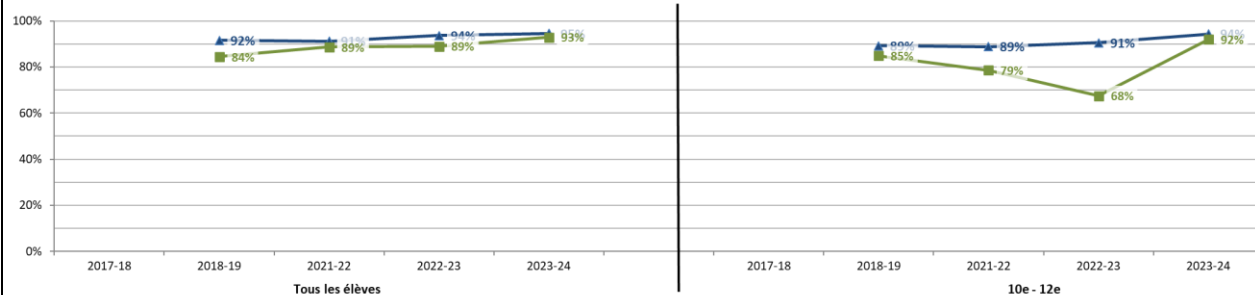
Le diagramme à barres suivant montre la proportion d'élèves de la division scolaire (tous les élèves et la sous-population des Premières Nations, Métis et Inuits [PNM&I]) atteignant un taux d'assiduité d'au moins 80 % et d'au moins 90 %, pour toutes les classes de la maternelle à la 12^e année et les classes de la 10^e à la 12^e année, ainsi que les résultats provinciaux pour chaque catégorie. Le graphique linéaire montre la proportion d'élèves de la division scolaire au cours des cinq dernières années qui ont atteint un taux d'assiduité d'au moins 80 % pour l'année visée, avec un regard précis sur les classes de la 10^e à la 12^e année.



Pourcentage d'élèves ayant un taux d'assiduité scolaire d'au moins 80% (et 90%), Conseil des écoles francsaskoises no. 310 et province, 2023-24



Student Attendance -Pourcentage d'élèves ayant un taux d'assiduité scolaire d'au moins 80% (et 90%), Conseil des écoles francsaskoises no. 310 et province, 2023-24



Notes : Les pourcentages représentent toutes les présences enregistrées dans la division scolaire au cours des années indiquées. Elles incluent toutes les données sur l'assiduité des élèves fréquentant la division au cours de l'année, qu'ils soient ou non actuellement inscrits dans cette division, mais ne comprennent que les données sur l'assiduité pour la période où les élèves étaient inscrits dans la division scolaire. Chaque proportion est une moyenne pondérée des pourcentages mensuels d'élèves inscrits dans la division atteignant un taux d'assiduité d'au moins 80 % et d'au moins 90 %. Les résultats pour des populations de moins de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier les individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont ceux qui choisissent de s'identifier membres des Premières Nations (Indiens inscrits/Indiens visés par les traités/Indiens non-inscrits), Métis ou comme Inuit/Inuk. Les élèves non-PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant, cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2024



Analyse des résultats

Analyse

Taux d'assiduité de 90 %

- 83 % de nos élèves atteignent un taux d'assiduité d'au moins 90 % (Province : 58 %)
- 72% de nos élèves PNMI atteignent un taux d'assiduité d'au moins 90 % (Province : 34 %)
- 80 % de nos élèves de la 10^e-12^e année atteignent un taux d'assiduité d'au moins 90 % (Province : 49 %)
- 66 % de nos élèves PNMI de la 10^e-12^e année atteignent un taux d'assiduité d'au moins 90 % (Province : 26 %)

Taux d'assiduité de 80 %

- 95 % de nos élèves atteignent un taux d'assiduité d'au moins 80 % (Province : 77 %)
- 93 % de nos élèves PNMI atteignent un taux d'assiduité d'au moins 80 % (Province : 53 %)
- 94 % de nos élèves de la 10^e-12^e année atteignent un taux d'assiduité d'au moins 80 % (Province : 70 %)
- 92 % de nos élèves PNMI de la 10^e-12^e année atteignent un taux d'assiduité d'au moins 80 % (Province : 42 %)

Nous avons connu une légère augmentation (entre 1 et 3 %) pour le pourcentage d'élèves ayant un taux d'assiduité scolaire d'au moins 80 % entre 2022-2023 et 2023-2024.

Pour les élèves PNMI, l'augmentation est plus marquée : de 68 % en 2022-2023 à 92 % en 2023-2024.

Le CÉF est fier des taux d'assiduité de ses élèves et le Conseil maintient sa vigilance à ce sujet.

Cible : Les taux généraux d'obtention du diplôme d'études secondaires augmenteront d'année en année, l'objectif étant de réduire l'écart de réussite entre les élèves autochtones et non autochtones d'ici 2030

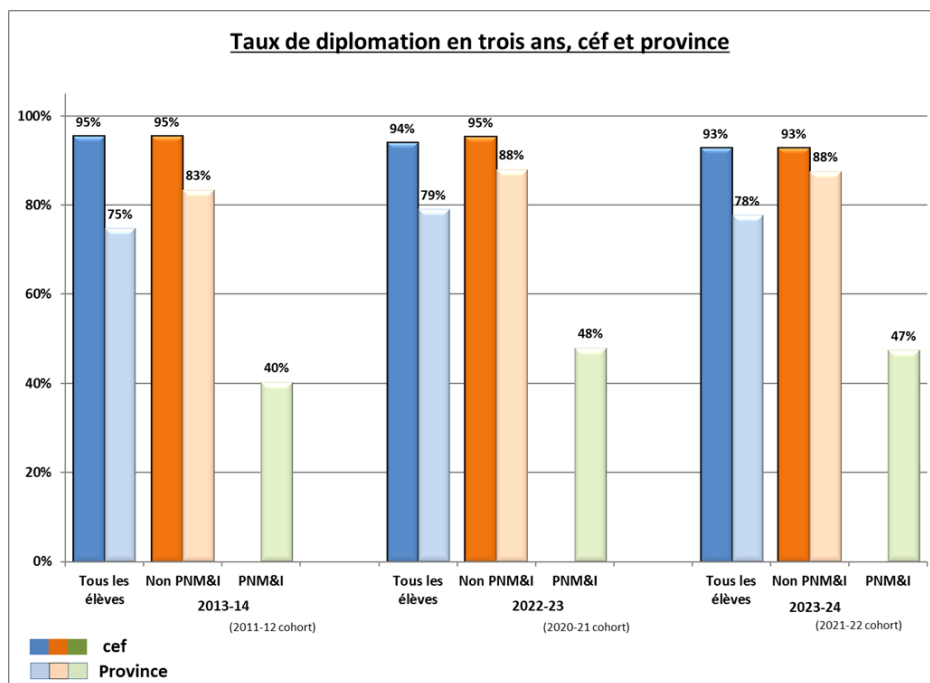
Mesure

- **Obtention du diplôme de 12^e année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de trois ans**

Certains élèves ont besoin de plus de temps pour terminer tous les cours nécessaires à l'obtention du diplôme, de sorte qu'ils continuent à fréquenter l'école pendant plus de trois ans après avoir amorcé leur 10^e année. Les taux de diplomation avec prolongation servent à mesurer la réactivité du système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10^e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.





N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n’ont pas fait l’objet d’un rapport pour éviter qu’il soit possible d’identifier des individus ou de très petits groupes d’élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s’identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s’identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s’identifier comme tels.

Source : Ministère de l’Éducation, 2024

Analyse des résultats

Le CÉF se démarque au niveau du pourcentage de diplomation en trois ans. Les résultats démontrent qu’en 2023-2024, 93 % des élèves du CÉF ont obtenu leur diplôme d’études secondaires francophone bilingue en trois ans, alors que le pourcentage provincial est de 78 % : un écart qui perdure dans le temps et qui demeure stable par rapport à 2022-2023.

La qualité de l’accompagnement professionnel des enseignants, la préoccupation réelle portée par les adultes envers chaque élève dans la réussite des études sont des leviers qui permettent d’améliorer la situation, à très court terme. Une surveillance accrue de la progression des crédits de chaque élève de niveau secondaire est également effectuée à plusieurs reprises chaque année, permettant de réaligner un plan de diplomation dans les meilleurs délais. Ce monitoring est associé à un suivi personnalisé en orientation scolaire qui permet d’aligner les aspirations vocationnelles de l’élève en concordance avec les besoins de graduation et d’admission postsecondaire.

Ces données favorables s’expliquent également par les processus entourant l’admission d’un élève provenant d’un autre conseil scolaire, d’une autre province ou d’un autre pays. Une analyse complète des crédits accumulés, de pair avec une rencontre d’accueil pour cerner les besoins et intérêts de l’élève, sont au centre du plan de diplomation rapidement déployé pour un nouvel élève. Les mécanismes de suivi administratif entourant la diplomation sont renforcés par un processus rigoureux entre le service d’orientation scolaire et la direction hôte afin de mieux cerner les réalisations et les défis à ses



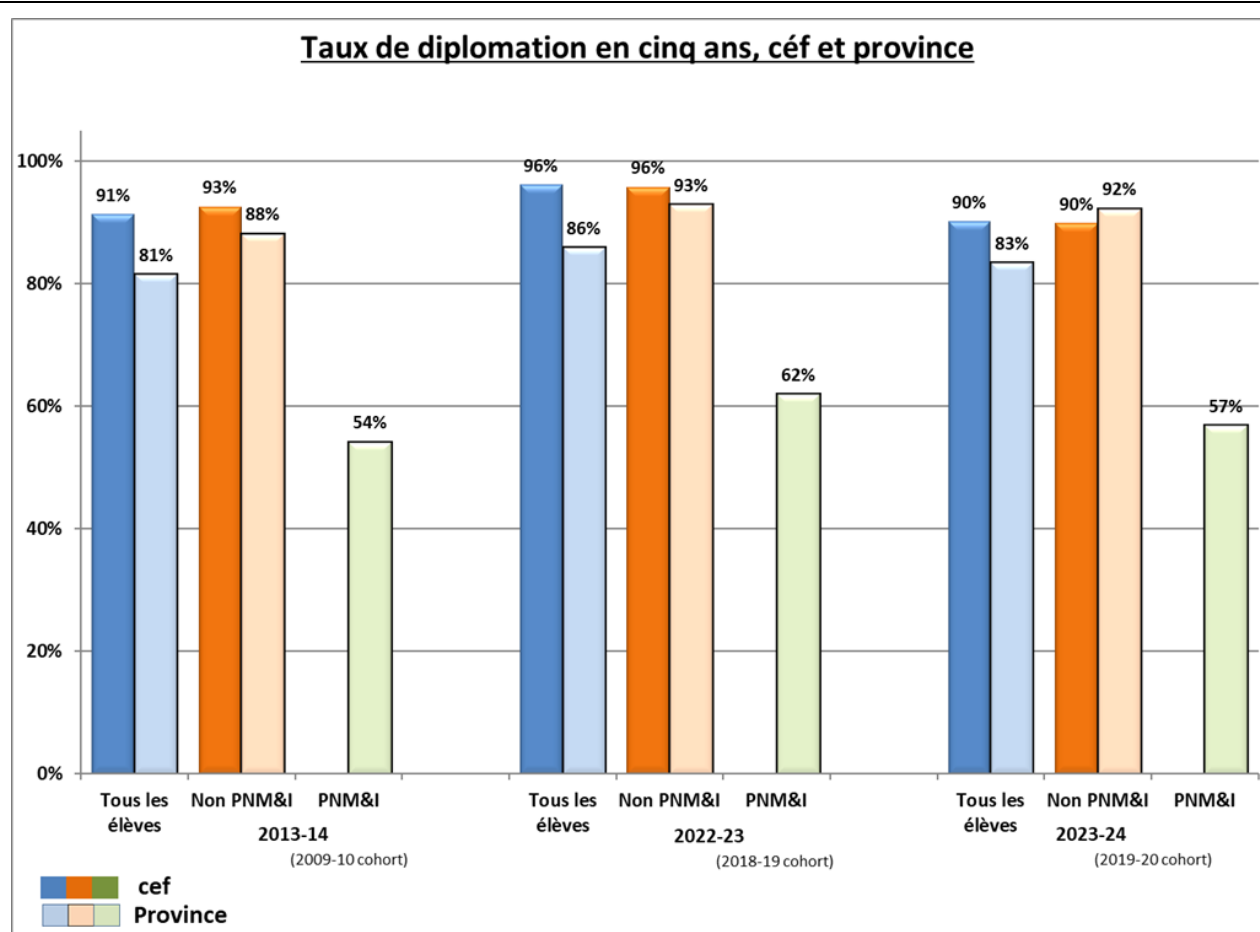
apprentissages et parcours académiques. Il n'est malheureusement pas possible d'établir de comparatif au niveau de la diplomation des élèves PNMI puisque ces données sont incomplètes.

Mesure

- **Obtention du diplôme de 12^e année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de cinq ans**

Pour obtenir leur diplôme secondaire fransaskois, les élèves doivent accumuler un minimum de 24 crédits de niveau secondaire à la fin de leur 12^e année. Ces crédits sont prédéterminés par le ministère et suivent les exigences du programme francophone bilingue, qui sont la pièce centrale du travail entourant la diplomation.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10^e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2024



Analyse des résultats

Le CÉF se démarque, cette année encore, au niveau du pourcentage de diplomation en cinq ans 2023-2024, car 90 % de ses élèves terminent tous les cours nécessaires à l'obtention du diplôme en cinq ans. Le pourcentage obtenu par les élèves de la majorité est de 83 %. On remarque cependant une légère baisse dans ce taux de diplomation dans les 5 ans suivant l'entrée en 10^e année, puisque l'an passé, ce sont 6 % d'élèves supplémentaires qui étaient parvenus à graduer dans un délai de 10 semestres plutôt que de 6.

Certaines exigences linguistiques liées à la diplomation confrontent les élèves et les pratiques d'accompagnement à des réalités parfois bien particulières qui requièrent un autre aménagement dans le parcours scolaire. L'arrivée d'élèves présentant un faible niveau de français durant le parcours secondaire explique en partie cette faible augmentation. Les élèves ont besoin de plus de temps pour terminer tous les cours nécessaires à l'obtention du diplôme, de sorte qu'ils continuent à fréquenter l'école pendant plus de trois ans après avoir amorcé leur 10^e année.

Cette préoccupation, qui se présentait précédemment au niveau de la langue française seulement, s'est vue doublée d'une préoccupation au niveau de l'anglais avec l'arrivée d'une cohorte importante d'élèves internationaux pour qui le niveau académique était en deçà des attentes de l'enseignement de l'anglais, langue première. La majorité d'entre eux doivent passer par un cheminement d'anglais langue additionnelle avant même d'atteindre le niveau 10 du premier des 3 cours d'anglais langue première qui sont exigés pour la graduation.

La qualité de l'accompagnement professionnel des enseignants et la préoccupation réelle portée par les adultes envers chaque élève dans la réussite des études demeurent des leviers qui permettront d'améliorer la situation, à très court terme. La structure d'accueil des élèves internationaux a aussi été renforcée pour correspondre aux besoins en matière d'anglais, de graduation et de prérequis postsecondaires.

Il n'est malheureusement pas possible d'établir de comparatif au niveau de la diplomation des élèves PNMI puisque ces données sont incomplètes.

Mesure

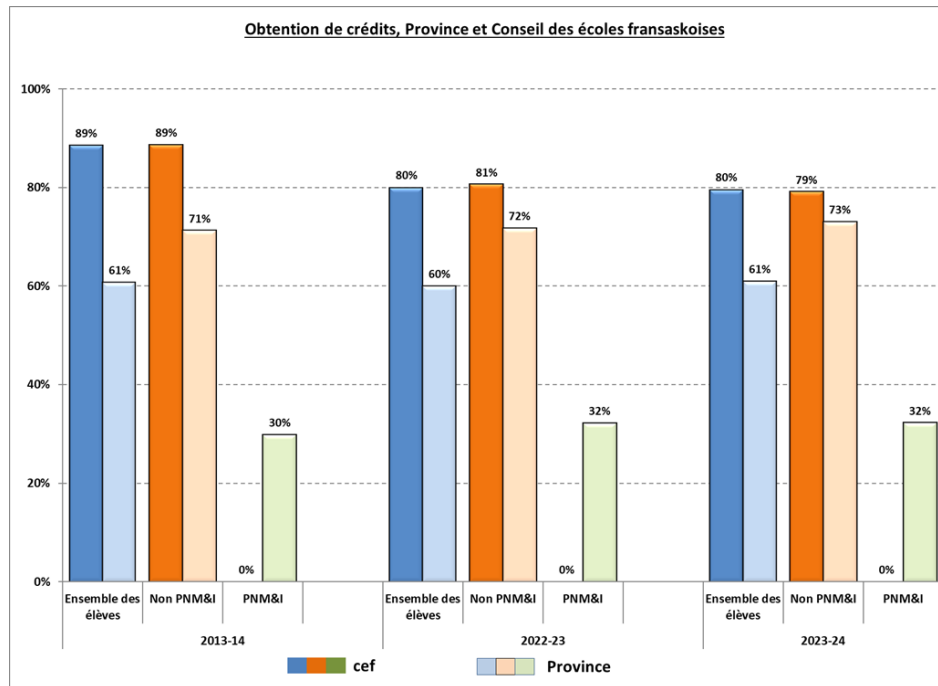
- **La proportion d'élèves ayant obtenu au moins huit crédits, de la 10^e à la 12^e année.**

Les élèves doivent accumuler un minimum de 24 crédits, de leur 10^e à leur 12^e année, afin d'obtenir leur diplôme.

Ces crédits sont prédéterminés par le ministère et suivent les exigences du programme francophone bilingue, qui sont la pièce centrale du travail entourant la diplomation. Les taux de diplomation « en temps voulu » sont un moyen de mesurer l'efficacité d'un système scolaire.

Ce qui suit affiche l'obtention de crédits des élèves du secondaire qui ont accumulé huit crédits ou plus par année, et ce, pour tous les élèves, et pour les sous-populations d'élèves non PNM&I et les élèves PNM&I dans la division, ainsi que les résultats provinciaux dans chaque catégorie.





N.B. Les mesures sur les crédits obtenus sont calculées par le pourcentage d'élèves inscrits au niveau secondaire au 30 septembre obtenant huit crédits ou plus par année. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.
Source : Ministère de l'Éducation, 2024

Analyse des résultats

En 2023-2024, ce sont 80 % des élèves qui ont obtenu un minimum de 8 crédits durant leur année scolaire, soit une proportion stable par rapport à l'an dernier. Il s'agit d'une avance considérable de 19 % sur la moyenne provinciale de la majorité.

Ce pourcentage s'explique dans une polarité de la répartition des crédits obligatoires selon l'année scolaire. Il y a davantage de crédits obligatoires en 10^e année et en 11^e année selon les crédits obligatoires de la matrice de diplomation fransaskoise, ce qui remplit d'emblée les semestres en termes d'horaire.

En revanche, les élèves de 12^e année ont tendance à avoir des horaires moins uniformes : la majorité des crédits obligatoires ayant été obtenus, cette dernière année est surtout consacrée aux cours facultatifs et à l'obtention des cours nécessaires aux admissions postsecondaires.

Ainsi, selon leurs aspirations, certains élèves auront des horaires bien remplis de mathématiques et de sciences de niveau 30, ou tout autre cours facultatif selon l'intérêt. À l'opposé, d'autres en profiteront pour garder un horaire allégé qui leur offre la possibilité de travailler.

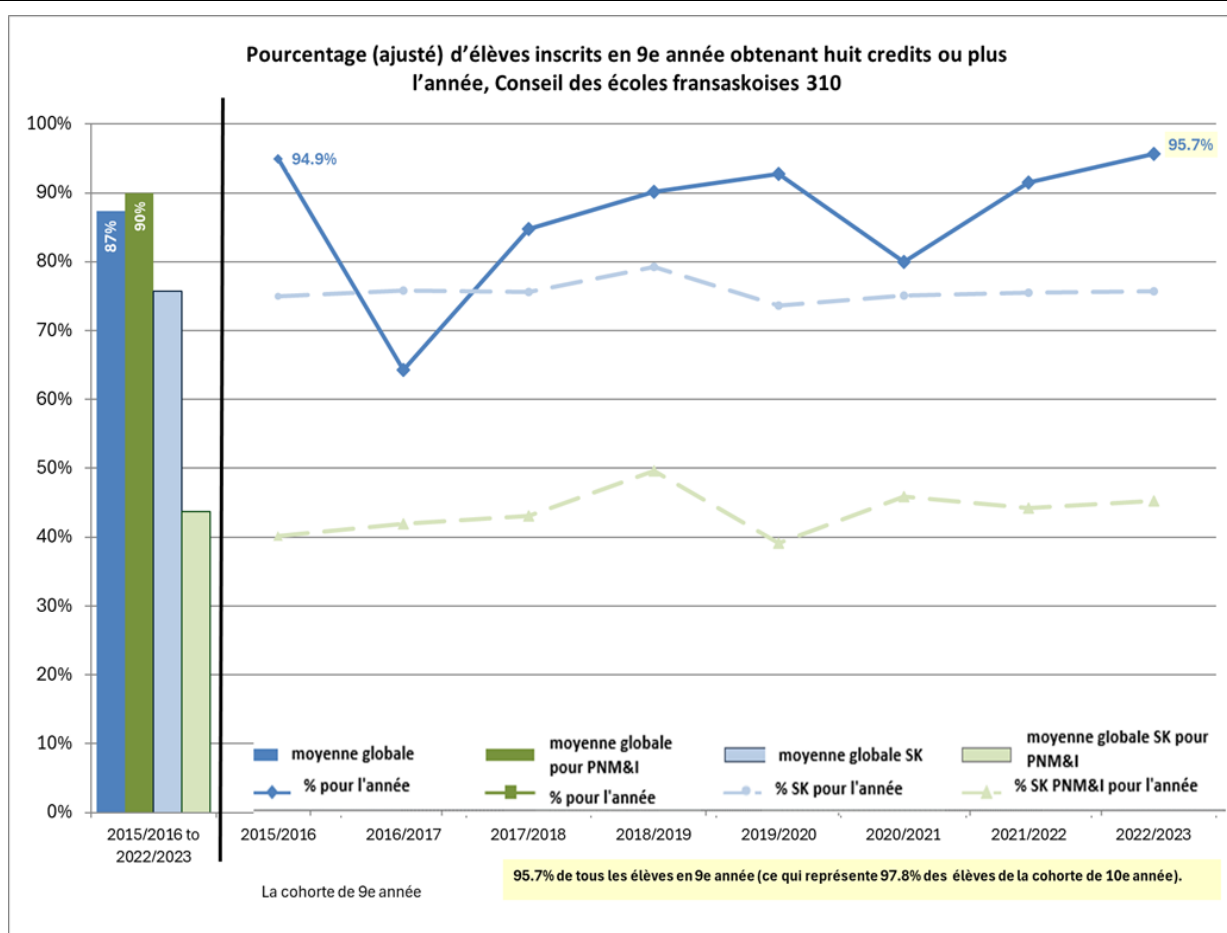
Il n'est malheureusement pas possible d'établir de comparatif au niveau de la diplomation des élèves PNMI puisque ces données sont incomplètes.

Mesure :

La proportion des élèves de 9^e année ayant obtenu au moins huit crédits l'année scolaire suivante.

La réussite scolaire et l'obtention d'un diplôme dans les délais prévus constituent des indicateurs clés de performance pour les divisions scolaires. Afin de mieux comprendre les taux de diplomation, l'analyse suivante présente les pourcentages des élèves ayant obtenu leur diplôme dans les trois ans suivant le début de la 10^e année. Ces données incluent les résultats pour tous les élèves, les élèves non PNM&I (Premières Nations, Métis et Inuits), ainsi que les élèves PNM&I, comparés aux moyennes provinciales pour chaque catégorie.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10^e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



Notes : Les taux de transition de la 9^e à la 10^e année sont calculés comme le nombre d'élèves ayant obtenu 8 crédits ou plus dans l'année qui suit immédiatement leur année de 9^e année, divisé par le nombre d'élèves de la cohorte de 9^e année. Les résultats pour les populations de cinq élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels

Source : Ministère de l'Éducation, 2024



Analyse des résultats

Ce sont plus de 87 % des élèves de 9^e année qui ont obtenu 8 crédits ou plus lors de la complétion de leur 10^e année, soit près du double de la moyenne provinciale PNMI, et plus de 12 % par rapport à la moyenne provinciale standard.

Ceci s'explique par le fait que plusieurs écoles du CÉF ont pris la décision de donner des Arts Pratiques et Appliqués (APA) de niveau 10 dès la 9^e année. Sachant que cette matière était déjà prévue dans les horaires, l'obtention de 1 ou 2 crédits à la fin de la 9^e année permet à l'élève d'assurer une transition plus douce vers le secondaire, et de prendre de l'avance dans l'obtention des 24 crédits. Cette avance peut laisser place à une plus grande flexibilité d'horaire dans les années suivantes.

L'ajout des APA à crédit dès la 9^e année permet aussi d'agir sur la rétention des élèves, qui touchent à de nouvelles matières en ayant une prémisse des possibilités qu'apportent la variété des crédits secondaires.

Ceci joue également sur l'exploration de carrière, qui, débutée tôt, permet à l'élève d'avoir un cursus secondaire qui favorise ses intérêts et le prépare à l'obtention des cours prérequis pour le postsecondaire, et par conséquent, favorise la diplomation dans les délais prévus.

Cible : Les résultats des élèves en littératie et en numératie augmenteront d'année en année.

Mesure :

- **La proportion d'élèves de 3^e année qui lisent à un niveau égal ou supérieur au niveau scolaire en cours.**

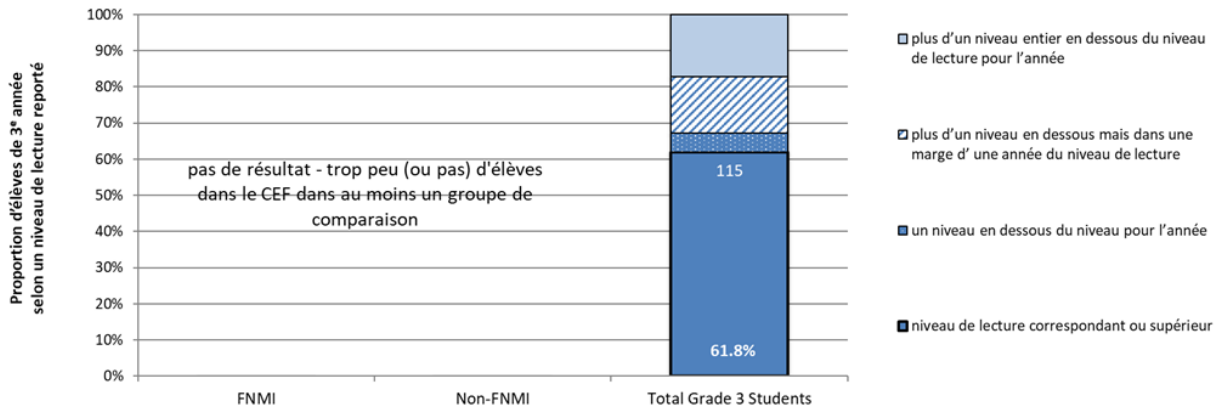
Le niveau de compétence en lecture, des élèves en 3^e année, est considéré comme un indicateur essentiel de leur réussite future. Une forte proportion d'élèves de 3^e année lisant au niveau attendu signifie que davantage d'entre eux sont prêts à apprendre dès la 4^e année.

Les données longitudinales en Saskatchewan montrent que de bonnes compétences en lecture au primaire offrent des avantages durables, au moins jusqu'à l'obtention de crédits en 10^e année. Les élèves ayant atteint ou dépassé le niveau de lecture attendu en 3^e année ont une probabilité accrue d'obtenir huit crédits ou plus en 10^e année par rapport à ceux ayant un niveau de lecture inférieur au seuil attendu.

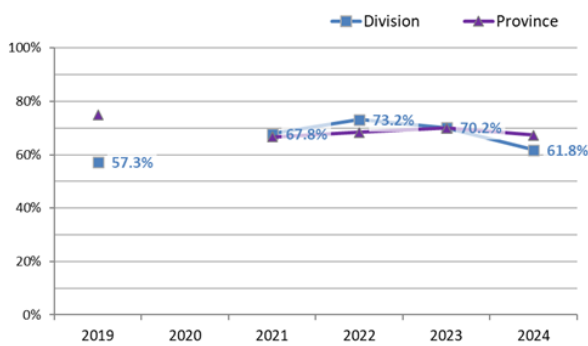
Le graphique à barres suivant affiche le pourcentage des élèves de 3^e année (PNM&I, non PNM&I, tous) par niveau en lecture. Le tableau sous le graphique montre le pourcentage des élèves de 3^e année à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur en lecture, relatif à la province au cours des cinq dernières années. Le tableau indique la proportion des élèves de 3^e année dont les niveaux en lecture étaient déclarés. En raison des mesures prises pour contrer la pandémie de COVID-19, les données sur la lecture de juin 2020 ne sont pas disponibles.



Données en lecture, Province et Conseil des écoles fransaskoises 310, 3e année, 2023-24



Pourcentage d'élèves de 3e année atteignant le niveau correspondant ou supérieur



Proportion d'élèves de 3e année selon niveau de lecture reporté, 2023-24

	Étèves selon un niveau de lecture reporté		Étèves sans niveau de lecture reporté (pourcentage)		Nombre total d'élèves
	Nombre	Pourcentage	Exclusions préétablies	Exclusions 'sans raison'	
CEF (PNMI)	nr	nr	nr	nr	7
CEF (Total)	186	96.9%	2.6%	0.5%	192
Province (PNMI)	2,049	85.4%	11.5%	3.1%	2,399
Province (Total)	12,515	83.0%	15.8%	1.1%	15,071

N.B. Les données sur les niveaux de lecture sont basées sur les données de référence déterminées au niveau de la province. Les pourcentages d'élèves pour chaque groupe de niveau de lecture ont été calculés en utilisant le nombre d'élèves dont les niveaux de lecture « valides » ont été déterminés comme dénominateur. (Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de la lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs.) Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels. Source : Ministère de l'Éducation, 2024



Analyse des résultats

Les résultats des élèves de 3^e année en lecture sont comparables à ceux des élèves anglophones, bien que la province affiche des performances légèrement supérieures. Un écart de 18,2 % par rapport à l'objectif de 80 % est observé. En examinant les données sur plusieurs années, on constate que tous les élèves de 3^e année n'atteignent pas le niveau de lecture attendu.

Concernant les élèves du groupe PNMI, le nombre d'élèves en 3^e année du CÉF n'est pas suffisant pour fournir des résultats de lecture pour l'année 2023-2024.

Les tendances suivantes se dégagent des résultats :

- Entre 2018 et 2019, le CÉF a connu une baisse de 15,60 % du nombre d'élèves de 3^e année atteignant ou dépassant le niveau attendu en lecture. Depuis, les résultats sont stables à l'échelle provinciale.
- En 2021, les résultats étaient similaires à ceux de la province (67,80 %).
- En 2022, les performances du CÉF étaient légèrement supérieures à celles de la province (73,20 % contre environ 70 %).
- Entre 2022 et 2023, il y a eu une baisse de 3 % du nombre d'élèves au niveau requis, une diminution moins marquée au niveau provincial.
- Entre 2023 et 2024, une baisse de 8,4 % est observée, avec une diminution moindre au niveau provincial.

Ces tendances montrent qu'il est essentiel de maintenir et d'intensifier les interventions en lecture pour que les élèves lisent à leur niveau scolaire et ne soient pas en situation de vulnérabilité ou à risque.

Malgré certaines améliorations, l'objectif de 80 % pour la 3^e année n'a pas été atteint. En juin 2024, 61,8 % des élèves de 3^e année lisaient au niveau attendu, tout comme 71 % des élèves de 2^e année et 73 % des élèves de 1^{re} année. Les données du CÉF révèlent que :

- 74 % des élèves de 4^e année lisent à leur niveau,
- 80 % des élèves de 5^e année lisent à leur niveau, atteignant ainsi l'objectif fixé.

Les nombreuses interventions mises en place pour enseigner efficacement les stratégies de lecture, ainsi que les mesures universelles de francisation en classe, ont contribué à ces réussites.

Les facteurs « temps » et « stratégies d'enseignement » sont deux leviers essentiels sur lesquels le CÉF peut agir pour soutenir l'apprentissage de la lecture. Ainsi, la prématernelle et la maternelle à temps plein jouent un rôle clé dans le développement des compétences langagières, particulièrement en contexte de langue minoritaire.

À la suite des évaluations de janvier 2024, un suivi rigoureux a été effectué auprès des directions d'école et des orthopédagogues pour identifier les élèves à risque, de la 1^{re} à la 5^e année, et définir les stratégies nécessaires pour les soutenir.

Un comité de lecture, composé de deux coordonnatrices et de six orthopédagogues, a été créé avec pour mission de proposer des approches et des stratégies fondées sur des preuves ayant un impact significatif sur l'apprentissage de la lecture au CÉF. L'exploration des neurosciences et des recherches en apprentissage de la lecture a été prioritaire cette première année. Le comité a lu le livre "Apprendre à lire : des sciences cognitives à la salle de classe" de Stanislas Dehaene et a élaboré un document de



ressources pour l'apprentissage de la lecture, basé sur les outils utilisés dans les écoles du CÉF, classifiés selon des critères de sélection alignés avec les piliers de la science de la lecture. L'objectif pour la deuxième année est d'établir une séquence d'enseignement de la conscience phonologique dès la prématernelle, en déterminant les étapes à enseigner et les ressources recommandées.

Les mesures à mettre en œuvre sont les suivantes :

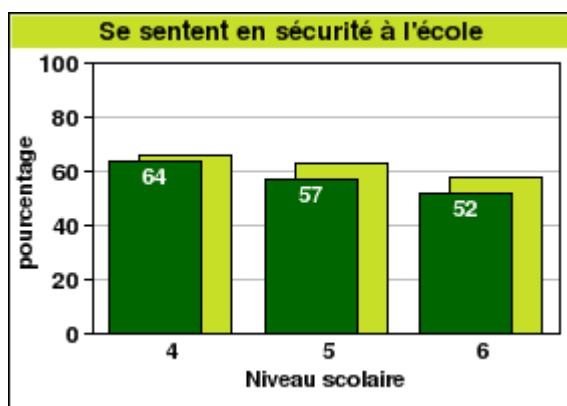
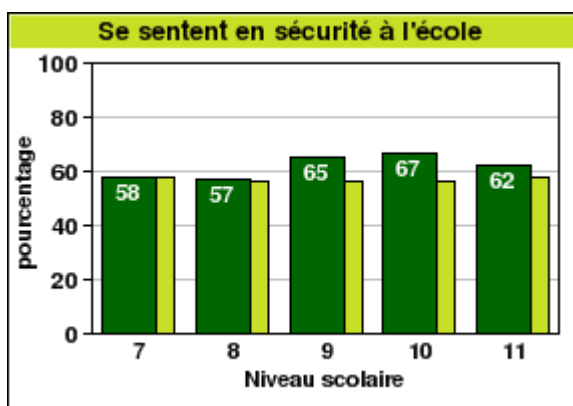
- Poursuivre l'analyse des résultats par école et par élève pour identifier les besoins et adapter les stratégies ainsi que les formations nécessaires.
- Intervenir de manière plus intensive dès le début de l'année pour les élèves en difficulté, en se basant sur les données de juin 2024 et celles collectées en janvier 2025, pour les élèves de la 1^{re} à la 5^e année.
- Poursuivre les formations sur les évaluations GB+ pour le personnel enseignant de la 1^{re} à la 5^e année.
- Intégrer une approche continue des processus d'évaluation dans les pratiques pédagogiques afin d'utiliser les trousseaux GB+ pour planifier l'enseignement.
- Revoir les stratégies d'enseignement de la lecture à la lumière des découvertes des neurosciences.

Cible : On observera un sentiment accru d'appartenance et de sécurité chez tous les élèves à l'école.

Mesure :

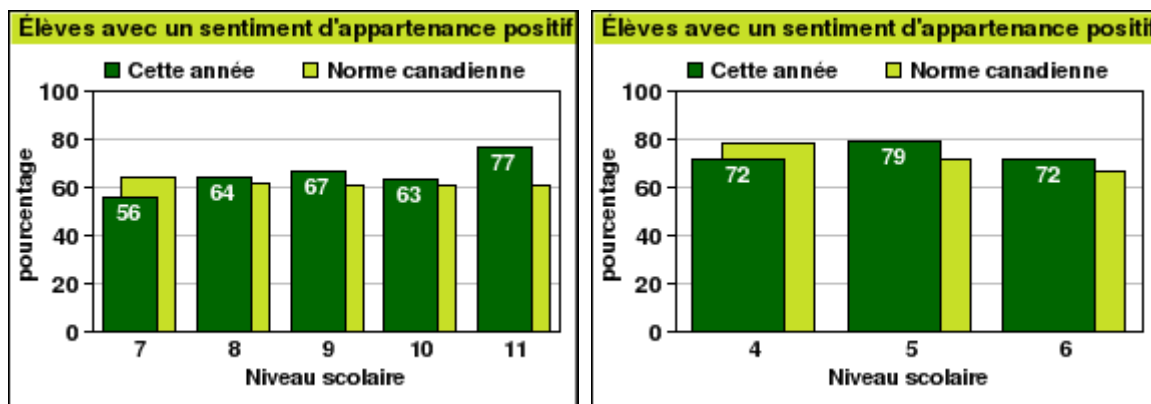
- La proportion d'élèves affirmant, dans le cadre d'une enquête sur leur perception, avoir un sentiment d'appartenance et de sécurité à l'école.

Lorsque les élèves se sentent connectés et en sécurité à l'école, ils seront plus engagés dans l'apprentissage. La surveillance et la réponse aux perceptions et aux expériences des élèves aident les divisions scolaires à améliorer les environnements scolaires pour soutenir l'apprentissage, l'engagement, la santé mentale et le bien-être.



Mesure choisie par la division scolaire pour effectuer un suivi du sentiment d'appartenance et de sécurité

Analyse des résultats



Sécurité à l'école

Concernant les résultats sur le sentiment de sécurité à l'école perçu par les élèves du secondaire au cours des deux dernières années, il est noté une stabilité certaine au niveau des pourcentages pour les élèves du CÉF : en 2022-2023, 65 % des élèves du secondaire disaient se sentir en sécurité à l'école (65 % pour la norme canadienne) et, en 2023-2024, 62 % des élèves se sentaient en sécurité (la norme canadienne est à 57 %).

En 2022-2023, les données pour les élèves du primaire n'étaient pas disponibles. Toutefois, en 2023-2024, 57 % des élèves du primaire se sentaient en sécurité (la norme canadienne est à 62 %).

Le sentiment de sécurité à l'école repose sur plusieurs facteurs, dont, entre autres, la capacité des jeunes à développer des relations positives, en acquérant les habiletés de base requises (autorégulation, empathie, ouverture, respect, etc...) à un mieux vivre en société.

Sentiment d'appartenance

En 2022-2023, les résultats des sondages indiquaient que 73% des élèves du primaire disaient avoir un sentiment d'appartenance positif à l'école (comparé à la norme canadienne de 79 %) alors qu'en 2023-2024, 75 % des élèves du primaire du CÉF indiquaient avoir un sentiment d'appartenance positif à l'école (la norme canadienne est à 72 %).

Pour ce qui est des élèves du secondaire, 61 % indiquaient en 2023-2023 avoir un sentiment d'appartenance positif à l'école (la norme canadienne est à 67 %). En 2023-2024, 66 % des élèves du secondaire disaient avoir un sentiment d'appartenance positif à l'école, tandis que la norme canadienne était à 62 %.

Le sentiment d'appartenance positif est un facteur de protection pour les élèves et une clé pour la réussite scolaire.

Mesures à mettre en place

Les interventions universelles et ciblées au niveau de la sensibilisation contre l'intimidation se poursuivront en 2024-2025 afin que les élèves et les adultes soient bien outillés pour identifier les situations d'intimidation et agir avec confiance dans ces situations. Chaque école aura aussi son propre plan de prévention ainsi qu'un comité pour assurer une veille active sur la sécurité et le bien-être des élèves.

Pour ce qui est du sentiment d'appartenance à l'école, la poursuite des interventions et de l'accompagnement visant à favoriser les relations harmonieuses aura ainsi un impact sur le sentiment d'appartenance. De plus, les pratiques pédagogiques suivantes influenceront aussi ce sentiment d'appartenance positif :

- Choisir les règles de classe démocratiquement ;
- Offrir des choix ;
- Débattre et discuter ;
- Considérer le point de vue de tous ;
- Favoriser l'autonomie des élèves ;
- Offrir une variété d'activités ;
- Lier le contenu de la classe à la vie des élèves ;
- Avoir des attentes élevées ;
- Susciter une atmosphère de respect mutuel en classe;
- Mettre l'accent sur l'effort et l'amélioration.

Pour ce qui est du soutien de l'enseignant, le CÉF poursuit le déploiement des stratégies suivantes :

- Exprimer des comportements de bienveillance avant, pendant, et après la période d'enseignement ;
- Afficher de l'équité et du respect ;
- Démontrer de l'enthousiasme ;
- Discipliner d'une manière proactive et non punitive; comprendre ce qui se passe dans la vie des élèves ;
- Être tolérant ;
- Fournir de la rétroaction ;
- Respecter l'autonomie des élèves ;
- Encourager les jeunes ;
- S'intéresser à la vie des élèves ;
- Se soucier des résultats des élèves; offrir des conseils ;
- Connaître le nom des élèves ;
- Écouter les élèves ;
- Utiliser l'humour.



Cible : La proportion d'élèves prêts à passer au niveau primaire à la sortie de la maternelle augmentera d'année en année

Mesure : La proportion d'élèves qui, à la sortie de la maternelle, sont prêts à passer au niveau primaire (niveau 1)

- La proportion d'élèves qui, classés au niveau 2 à l'automne, se trouvent au niveau 1 à la fin de la maternelle.
- La proportion d'élèves qui, classés au niveau 3 à l'automne, se trouvent au niveau 2 à la fin de la maternelle.
- La proportion d'élèves qui, classés au niveau 3 à l'automne, se trouvent au niveau 1 à la fin de la maternelle.

La préparation à l'apprentissage des élèves à la fin de la maternelle constitue la base de l'apprentissage et de la réussite scolaire.

L'évaluation de la petite enfance par appréciation de l'enseignant (EPE-AE) est un outil d'évaluation qui fournit des informations sur le développement et les apprentissages de chaque enfant, avec un accent particulier sur les compétences de préparation à la lecture.

Les résultats de l'EPE-AE permettent aux enseignants et aux équipes interdisciplinaires en milieu scolaire d'identifier les élèves qui auront besoin d'un soutien supplémentaire durant la maternelle et en fonction de leurs niveaux de développement dans cinq domaines clés lors de leur entrée à l'école. En plus des résultats dans des domaines spécifiques, un score global (appelé niveau d'Instruction Réactive Échelonnée - RTI) est attribué aux enfants. L'approche RTI est une méthode préventive qui permet aux éducateurs, aux équipes scolaires et au CÉF d'attribuer des ressources de manière anticipée et continue.

L'EPE pour la maternelle est un indicateur prédictif et significatif sur le plan statistique quant à la probabilité qu'un élève puisse lire en 3^e année. Des analyses montrent que les enfants qui commencent la maternelle avec de bonnes compétences (niveau 1) dans les domaines clés, ou qui acquièrent un bon niveau de compétences au cours de l'année de maternelle, ont bien plus de chances de lire à la fin de la 3^e année comparativement aux élèves qui terminent la maternelle avec des niveaux de compétences évalués plus faibles.

Les graphiques suivants montrent le pourcentage d'élèves (tous, Premières Nations, Métis et Inuits et autres) qui ont été évalués au niveau 1 à l'entrée à la maternelle et après l'année de la maternelle à la sortie pour la division scolaire et la province. Le tableau sous le graphique montre le pourcentage d'élèves de la maternelle évalués au niveau 1 par rapport à la province depuis l'année de référence (2014-2015). En raison de fermetures d'école à la suite de la pandémie de COVID-19, il n'y a pas de résultats relatifs à la sortie de la maternelle pour l'année scolaire 2019-20.

Le graphique, des résultats de l'ÉPE-AE pour 2023-2024, affiche la proportion d'élèves (tous, élèves PNM&I et élèves non-PNM&I) selon leur niveau d'enseignement adapté (1, 2 ou 3) à l'entrée à la maternelle (côté gauche) et après l'année de la maternelle à la sortie (côté droit) pour la division scolaire et la province.

Le graphique **Mesures d'efficacité** montre la proportion d'élèves classés aux niveaux 2 et 3 à l'automne qui sont passés au niveau 1, ainsi que la proportion d'élèves classés au niveau 3 à l'automne qui sont



passés au niveau 2 au cours de la maternelle. Les mesures d'efficacité sont indiquées pour la province (toutes les divisions) et le CÉF pour l'année scolaire précédente (colonnes de gauche) ainsi que pour l'année scolaire en cours (colonnes de droite).

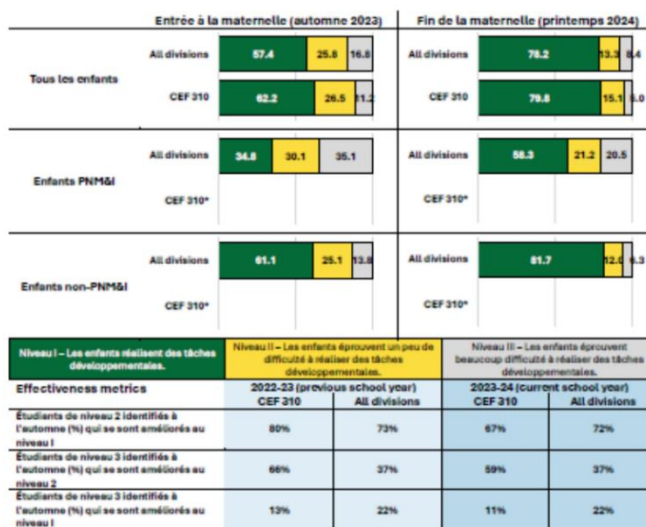
Le graphique **Des enfants qui ont été évalués au niveau 1 (%) par l'Évaluation de la petite enfance – Appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) à l'entrée à la maternelle et à la fin de la maternelle** représente la part des élèves évalués au niveau I à l'entrée et à la sortie de la maternelle pour le CÉF :

(Δ) par rapport à la province (toutes les divisions)

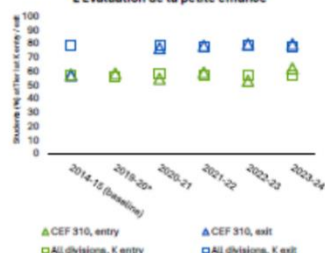
(□) pour l'année de référence (2014-2015), ainsi que pour les cinq cycles les plus récents.

En raison de la fermeture des écoles durant la pandémie de COVID-19, il n'y a pas de résultats relatifs à la sortie de la maternelle pour l'année scolaire 2019-2020 (*).

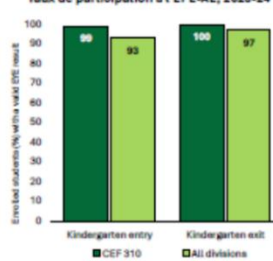
Le graphique **Proportion d'élèves dont les résultats de l'ÉPE sont valides à l'entrée de la maternelle et à la sortie de la maternelle** compare la proportion d'élèves inscrits dont les résultats de l'ÉPE-AE sont valides à l'entrée et à la sortie de la maternelle pour le CÉF avec les pourcentages pour la province (toutes les divisions). L'ÉPE-AE est utilisée comme évaluation universelle de l'apprentissage (chaque élève, chaque classe) dans les programmes provinciaux de maternelle depuis 2014-2015. Ces chiffres correspondent au pourcentage d'élèves dont les résultats sont valides par rapport à l'*Official and Reconciled Kindergarten Enrolments* (*) du 30 septembre.



Des enfants qui ont été évalués au niveau 1 (%) par l'Évaluation de la petite enfance



Taux de participation à l'ÉPE-AE, 2023-24



*Aucun résultat de sortie K pour 2019-20 en raison de la fermeture des écoles / *contre officiel, rapproché le 30 septembre 2023 Inscription à la maternelle

N.B. La recherche démontre que l'identification précoce suivie d'une instruction échelonnée et adaptée pour les enfants de la maternelle à la 3e année peut diminuer de façon notable la prévalence des problèmes de lecture. Le rôle premier d'ÉPE-AE est de permettre une pratique éducationnelle avisée. Le dépistage ÉPE-AE à l'entrée en maternelle est utilisé par les enseignants et les divisions scolaires pour identifier les enfants qui ont des difficultés avec des habilités importantes à l'entrée de la maternelle, et qui peuvent nécessiter une surveillance accrue ou bien d'une évaluation supplémentaire durant l'année. Les enfants qui démontrent des difficultés avec des habilités importantes à l'entrée de la maternelle sont aussi réévalués avant la fin de l'année de maternelle, ce qui permet aux divisions scolaires de mesurer la portée des mesures mises en œuvre. Les élèves de niveau I sont capables de réaliser les tâches de développement sans difficulté. Ces enfants ont une probabilité plus élevée de lire en 3e année - un important facteur prévisionnel du succès scolaire, y compris sur le taux de diplomation en 12e année.

Le ÉPE-AE de la division scolaire affiche maintenant les résultats des élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit (PNM&I) et des élèves non PNM&I qui ne s'identifient pas comme PNM&I, mais cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels (les groupes comparatifs devant consister en un minimum de 10 élèves).

Source : Ministère de l'Éducation, 2023

Analyse des résultats

Le premier constat est que 79,8 % des élèves du CÉF peuvent réaliser les tâches développementales requises à la fin de la maternelle, ce qui est semblable aux résultats de l'année précédente (80 %). On peut noter qu'à l'automne 2023, 62,2 % des élèves atteignaient le niveau d'apprentissage attendu, ce qui correspond à la fin de l'année à une augmentation d'élèves de 17,6 %. Les stratégies mises en place demeurent efficaces dans les apprentissages des élèves de ce niveau afin d'être prêt à entreprendre la 1^{ère} année.

Le pourcentage d'enfants qui éprouvaient des difficultés à effectuer les tâches requises a diminué d'environ 5 % entre le début et la fin de l'année scolaire 2023-2024, pour passer de 11,2 % à 6 %.

Le pourcentage d'élèves éprouvant « un peu de difficulté » à compléter les tâches est passé de 15 % en 2022-2023 à 9 % en 2023-2024. Le pourcentage final est de 15,1 %, ce qui démontre une diminution d'élèves éprouvant « un peu de difficulté » cette année.

Une légère différence est observée entre les résultats provinciaux et les résultats du CÉF. Les évaluations au niveau du CÉF sont administrées en français, dans la salle de classe et le défi de l'apprentissage de la langue peut se refléter principalement dans le domaine de la « Langue et communication », ce qui semble affecter les résultats globaux. Au CÉF, la tendance se maintient d'une année à l'autre.

Un certain pourcentage des élèves de maternelle ayant fréquenté la prématernelle l'année précédente a l'avantage d'avoir une base en français tandis que d'autres élèves sont en apprentissage continu.

Plusieurs élèves du CÉF proviennent de familles qui parlent plus d'une langue, ce qui est à la fois riche et complexe en termes d'apprentissage de certains concepts.



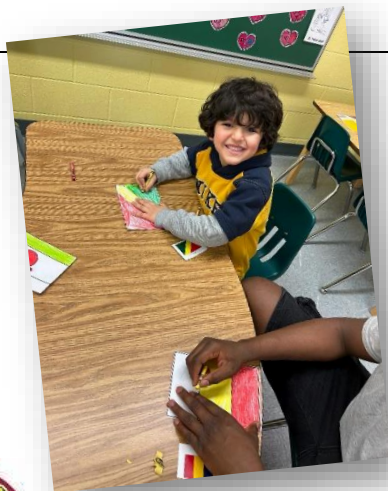
Progrès en 2023-2024 : Activité stratégique de la division scolaire à l'appui des secteurs d'intervention prioritaires du Plan d'éducation provincial

Secteur d'intervention prioritaire : Améliorer les résultats des élèves grâce à des pratiques d'évaluation efficaces qui guident et renforcent l'enseignement adapté.

Les mesures clés suivantes ont été entreprises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2023-2024 à l'appui de ce secteur d'intervention prioritaire.

Plusieurs mesures ont été mises en place afin d'améliorer les résultats des élèves grâce à des pratiques efficaces qui guident et renforcent l'enseignement adapté :

- Le projet « Petite enfance en santé ».
- Les communautés d'apprentissages professionnelles.
- L'approche de Communication orale à la petite enfance (COPE) de la prématernelle à la 1^{re} année.
- Les dépistages universels en orthophonie pour les enfants de la prématernelle.
- Les Évaluations de la petite enfance (ÉPE) du Learning bar furent administrées pour les enfants de la prématernelle et les élèves de la maternelle. Les ÉPE analysent les compétences des enfants et fournissent au personnel enseignant les données nécessaires pour guider l'enseignement en classe et mettre en œuvre les interventions adaptées qui s'imposent afin de bien préparer les enfants pour la scolarisation.
- Le projet d'évaluation « 4-3-2-1 RA! », volet nombre en mathématiques (3^e et 4^e année) et le volet écriture en français (1^{re} et 2^e année) qui visait l'harmonisation des pratiques d'évaluation tout en collaborant avec le partage de pratiques pédagogiques gagnantes dans leurs salles de classe. L'harmonisation des pratiques d'évaluation visées par ces formations cherche à permettre aux enseignants d'être outillés afin de mieux cerner les besoins pédagogiques des élèves tout en adaptant leur enseignement selon ces mêmes besoins.
- L'administration des évaluations GB+ pour les élèves de la 1^{re} à la 5^e année. Les résultats des élèves sont bien suivis au sein des écoles afin d'appuyer la réussite.
- Les formations en enseignement explicite pour le personnel enseignant (5^e et 6^e années).
- L'application des stratégies gagnantes, issues de la recherche en éducation et les neurosciences.
- L'analyse des données et les plans d'appuis individuels.
- L'appui de l'équipe des Services aux élèves et les Services éducatifs selon les besoins des élèves.



Secteur d'intervention prioritaire : Renforcer et améliorer la santé mentale et le bien-être des élèves.

Les mesures clés suivantes ont été entreprises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2023-2024 à l'appui de ce secteur d'intervention prioritaire.

Relations saines

En 2022-2023, les sondages obtenus démontraient que 77 % des élèves du primaire affirmaient vivre de bonnes relations entre eux (le pourcentage canadien étant de 84 %), alors qu'en 2023-2024, 79 % des élèves du primaire affirmaient vivre de bonnes relations entre eux (le pourcentage canadien étant de 80 %).

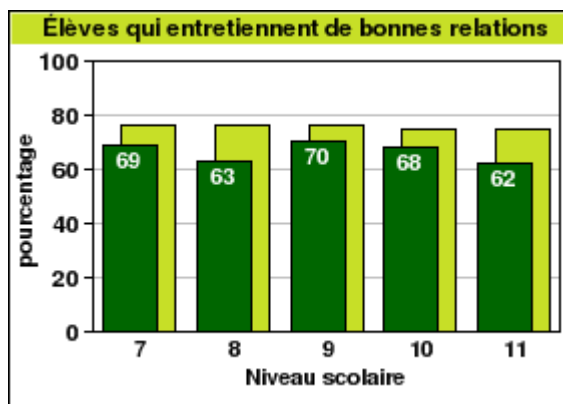
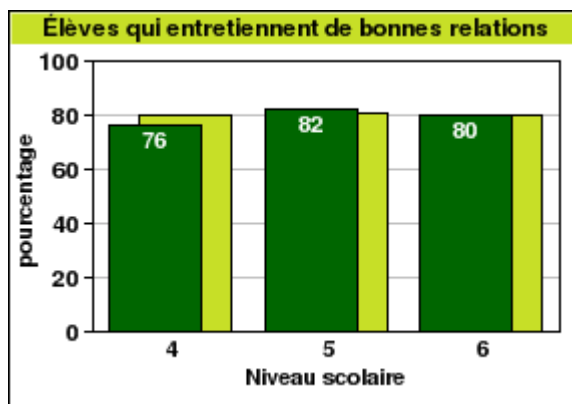
Au niveau du secondaire, 61 % des élèves exprimaient en 2022-2023 avoir de bonnes relations avec leurs pairs (77 % pour la norme canadienne) alors qu'en 2023-2024, 67 % des jeunes du secondaire affirmaient vivre de saines relations, la norme canadienne étant de 76 %.

Puisque les relations saines entre élèves et adultes sont un critère de base pour une santé mentale saine et un bien-être élevé, la poursuite d'accompagnement et de formation à ce niveau est essentiel.

Mesures à mettre en place

Les mesures qui seront mises en place en 2024-2025 mettront l'accent sur la création des relations saines, que ce soit entre les élèves ou entre les élèves et les adultes de l'école. La recherche démontre que ces relations saines sont un facteur de protection essentiel au niveau de la santé mentale et du bien-être, entre autres.

Des outils pour améliorer la gestion du stress, de l'anxiété et de la dépression seront aussi en place en 2024-2025. Le programme « Enfants Avertis » sera à nouveau utilisé dans les cours de bien-être et d'autres mesures universelles et ciblées seront proposées par les intervenantes en counseling.



Secteur d'intervention prioritaire : Favoriser la création de liens chez les apprenants et leur famille, et soutenir les apprenants tout au long de leur parcours scolaire, de leur entrée à l'école à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, ainsi qu'au moment de faire des choix de vie.

Les actions clés suivantes ont été entreprises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2023-2024 à l'appui de cette action prioritaire.

Les recherches sur les écoles efficaces ont mis en évidence sept corrélats des écoles efficaces ("Seven Correlates of Effective Schools"), qui consistent en une série d'indicateurs que Lawrence Lezotte et d'autres chercheurs considèrent comme étant nécessaires pour garantir que les élèves obtiendront d'excellents résultats.

Parmi les 7 indicateurs, on retrouve « Une alliance famille-école positive. » Afin de créer des liens positifs entre la famille et l'école, Lezotte pose les questions suivantes :

- les parents ou les tuteurs et l'école communiquent fréquemment ?
- les parents ou les tuteurs prennent part aux activités de l'école et de leurs enfants ?
- la famille et la communauté forment des partenariats pour favoriser l'apprentissage de tous les élèves ?

Au CÉF, nous misons sur la relation importante avec les parents et tuteurs de plusieurs façons :

- En organisant des portes ouvertes pour les différents niveaux scolaires, de la prématernelle à la 12^e année.
- Les familles sont invitées à prendre part à une soirée en début d'année scolaire, souvent en lien avec un souper, afin de rencontrer le titulaire de classe et apprendre davantage sur la programmation scolaire.
- Deux rencontres triparties sont organisées annuellement – en novembre et en mars. Lors de ces rencontres, l'élève, le parent et l'enseignant sont présents. Les éléments discutés peuvent inclure :
 - a. L'apprentissage de l'enfant ;
 - b. Son développement social et émotif ;
 - c. Ses comportements et attitudes adoptés en classe ;
 - d. Répondre aux questions des parents.
- Plusieurs activités rassembleuses ont lieu pendant et à l'extérieur des heures de classes, parfois en lien avec des partenariats communautaires (p.ex. spectacles, célébrations...).
- En partageant les nouvelles des écoles par le biais d'envois mensuels, des médias sociaux, des courriels.
- La participation au sondage « NotreÉcole » destiné aux parents et aux élèves.
- L'offre des services de tutorat dans les écoles et appui aux nouvelles familles avec les Services d'accueil et d'inclusion francophone (SAIF).
- Les sessions d'informations destinées aux familles et aux membres de la communauté avec le Réseau Santé en français de la Saskatchewan (RSFSK).



Secteur d'intervention prioritaire : Actualiser la vision et les objectifs du cadre intitulé Inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12^e année.

Les actions clés suivantes ont été entreprises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2023-2024 à l'appui de cette action prioritaire.

Le CÉF a embauché un Conseiller aux affaires autochtones. M. Rodger W. Ross est un membre métis/cri originaire de la Première Nation George Gordon de la Saskatchewan. Producteur, réalisateur et scénariste multimédia primé, il travaille dans l'industrie du film et de la vidéo depuis plus de 30 ans. Il est le créateur de Creerunner Communications, une société de production audio/vidéo de haute qualité pour les Premières Nations qui fut nommé le meilleur producteur vidéo de Regina. Il est également co-propriétaire de la compagnie de graphisme des Premières Nations « Four Claws Incorporated ».

M. Ross est un conteur traditionnel des Premières Nations reconnu et établi, qui se passionne pour la préservation des traditions orales de son peuple.

M. Ross a travaillé pendant 10 ans à l'Université des Premières Nations à Regina ainsi que 5 ans au Regina Catholic School Division - toujours dans le domaine des Premières Nations.

De plus, M. Ross a reçu le prestigieux prix provincial *The Queen's Platinum Jubilee Medal* en 2024. Le tout lui a été remis lors de la cérémonie du gouvernement provincial qui s'est déroulée au Parlement de Regina.

M. Ross est responsable de la création et de la mise en œuvre de projets et d'initiatives visant à soutenir le personnel et les élèves du CÉF dans leur apprentissage et leur compréhension des connaissances des peuples autochtones. Sa collaboration avec l'équipe administrative et le secteur des Services éducatifs permettra de poursuivre le cheminement collectif vers la vérité et la réconciliation.

Son engagement envers l'éducation et la promotion de la culture autochtone font de lui un choix exceptionnel pour ce rôle clé au sein du CÉF.

M. Rodger W. Ross est appuyé par sa collègue Mme Rosalie Lizée.

Dans le cadre du travail de Mme Rosalie Lizée en tant que conseillère pédagogique en matière des PNMI, elle a collaboré de près avec M. Rodger W. Ross, afin de poursuivre, mettre en place et créer des initiatives et des projets en matière de PNMI destinés aux élèves, aux enseignants, aux membres du personnel et aux membres de l'administration du CÉF.

Mme Lizée a participé à divers événements associés aux Premières Nations :

- a) Cérémonie de la suerie (Sweat Lodge) ;
- b) Des Pow Wow ;
- c) Deux Cérémonies du calumet (Pipe Ceremony) ;
- d) L'activité des couvertures Kairos.



Mme Lizée a également établi des dialogues et/ou des échanges par rapport à l'enseignement en français des thèmes associés aux Premières Nations :

- Traités
- Pensionnats
- Contributions historiques et actuelles des Premières Nations
- Office of the Treaty Commissioner/Bureau du commissaire des traités
- Université des Premières Nations
- Centre national du Canada pour la vérité et réconciliation (Université du Manitoba)

Un sondage fut élaboré afin de connaître où se trouve nos écoles au niveau des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, en lien avec les appels à l'action #62 et #63, ainsi que leur cheminement vers la vérité et la réconciliation. L'intention de ce sondage fut de nous appuyer dans le développement du Plan triennal PNMI 2024 à 2027.

Au courant de l'année, M. Ross et Mme Lizée ont animé plusieurs sessions de formations et d'informations, à la fois pour l'équipe des directions, directions adjointes, dirigeants du CÉF ainsi que pour le personnel scolaire et les élèves de nos écoles.

Plus de 1.200 membres du personnel du CÉF ont participé aux initiatives, présentations et formations associées aux PNMI.

Clientèle visée	Thèmes abordés
Directions, directions adjointes et dirigeants du CÉF.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enseignements du cercle sacré « Sacred Hoop ». ▪ Peau de bison. ▪ Planification PNMI pour 2024-25 et Plan triennal 2024 à 2027.
Membres de l'équipe du CÉF.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perfectionnement professionnel – Journée \ semaine nationale de la vérité et de la réconciliation et la Journée du chandail orange. ▪ Congrès ALEF-APEF – Deux formations « Tabac » et « Dialogue – Vérité et réconciliation ».
Aux élèves et aux membres du personnel des écoles du CÉF.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ École Valois - Partager des contes autochtones pour les M à 12^e et les membres du personnel. ▪ École St-Isidore de Bellevue - Mini-conférence « Santé mentale » - Présentation aux élèves de la 7^e- 8^e à la 12^e. ▪ École Monseigneur de Laval, PSQV – Présentation dans le cadre de la Journée de la Robe Rouge. ▪ Ressources dans les domaines suivants afin de fournir un soutien aux directions d'école et aux enseignants\éducateurs de la maternelle à la 12^e année : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vérité et réconciliation : Appels à l'action #62, #63. ○ Enseignement des Traités : Maternelle à la 12^e année - tel que prescrit par le MÉS. ○ Pensionnats : 5^e à la 12^e année – tel que prescrit dans les programmes d'études MÉS. ○ Contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada : Maternelle à la 12^e



	- tel que prescrit dans les programmes d'études du MÉS.
Soutien aux écoles du CÉF pour des projets associés aux Premières Nations.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ École Mgr de Laval-Élémentaire : Projet « Faire pousser du tabac selon les perspectives de Premières Nations » destiné à deux classes de troisième année. ▪ École Valois - Projet « Flûte autochtone » destiné à l'élémentaire – Cours de musique. ▪ Fournir une rétroaction et un soutien – divers projets et initiatives, réviser des documents.
Réalisation de Cérémonies sacrées, de commémorations et de célébrations issues ou associées aux Premières Nations et/ou aux Métis.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collaboration avec l'Assemblée communautaire fransaskoises (l'ACF) pour la préparation, la vente et la distribution des chandails orange pour nos écoles et la communauté fransaskoises. ▪ Cérémonie du Calumet - Dirigeants du CÉF et équipe de soutien œuvrant dans le bureau du CÉF. ▪ Cérémonie de la purification par la fumée (« Smudge ») - Élémentaire pour les membres du personnel (sur une base volontaire) – démonstration pour les élèves de la troisième année. ▪ Pendant la Cérémonie du Pow Wow (Présentiel-Regina) – M. Ross a accueilli et offert une animation et des explications.
Agir en tant facilitateur pour créer et favoriser des liens harmonieux entre des membres de la communauté des Premières Nations - de la communauté Métisse et le CÉF et/ou pour établir des contacts dans les diverses régions de la province où il y a des écoles du CÉF.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui auprès des dirigeants, directions, enseignants. ▪ Appels à l'action #62 et #63 : Être à l'écoute des membres de la communauté des Premières Nations concernant des requêtes et des souhaits du CÉF en matière de Vérité et réconciliation. ▪ Favoriser et faciliter la communication entre le CÉF et les membres des Premières Nations et de la communauté Métisse. ▪ Recherche de personnes ressources pour les écoles du CÉF : personnes issues des Premières Nations et de la communauté Métisse.
Planification à court et à long terme des axes de priorité et des activités à réaliser au sein du CÉF et de ses écoles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sondage PNMI destiné aux écoles du CÉF (administré par les Directions en 2023-2024). ▪ Plan triennal PNMI du CÉF pour 2024-25, 2025-26, 2026-27 ▪ Calendrier 2024-2025 des événements PNMI à commémorer, souligner, célébrer au sein des écoles. ▪ Continuum du Conseil des écoles fransaskoises pour l'action et le cheminement vers “La vérité et la réconciliation”.
Siéger sur des comités et/ou prendre part à des rencontres associées aux PNMI.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité « Cercle de réconciliation » coordonné par l'Assemblée communautaire fransaskoises (ACF) – Comprend et Rassemble plusieurs organismes fransaskois. ▪ Collaboration avec l'ACF pour mettre en relief les événements et les activités PNMI offerts à l'échelle locale et provinciale lors de la Semaine nationale de la vérité et la réconciliation. ▪ Rencontres avec le ministère de l'Éducation – Dossier « Élaboration des programmes d'études de Mitchif 10.20.30 ».



- Rencontres avec le ministère de l'Éducation – Dossier « Élaboration de programmes d'études d'une ou de langues autochtones pour les écoles du CÉF » selon les Appels à l'action #62, #63.
- Rencontres avec le Office of the Treaty Commissioner de la Saskatchewan (Bureau du commissaire des traités).
- Rencontres avec l'ACF – projets potentiels en 2024-2025 associés aux PNMI.



Partenariats communautaires

Le CÉF a un triple mandat scolaire, culturel et communautaire en vue de préparer ses élèves à devenir de fiers francophones et citoyens accomplis. Le CÉF a à cœur le succès scolaire, le développement personnel et social de chaque élève, pour l'aider à construire son identité, à se définir comme citoyen à part entière et à se reconnaître en tant que francophone.

Inspiré par son triple mandat, le CÉF accorde une importance particulière à l'engagement des parents et des partenaires qui favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève, tout en contribuant à l'épanouissement de la communauté fransaskoise. Le CÉF reconnaît l'importance de la contribution des parents à la vie des élèves francophones. Les écoles du CÉF mettent en place et participent à des projets et des événements qui se réalisent dans les écoles et leurs communautés respectives. Le CÉF travaille en liaison étroite avec de nombreux organismes communautaires, organisations municipales, provinciales, nationales et du secteur privé. Le CÉF tient compte de leurs mandats respectifs, coordonne diverses activités et plusieurs événements en partageant les ressources et les informations. Le tout s'effectue dans le but de travailler ensemble pour le bien de la communauté fransaskoise. Le CÉF collabore avec les réseaux éducatifs francophones et de la majorité, notamment dans le partage des expériences, des compétences et des expertises en matière d'éducation en milieu scolaire, pour explorer des opportunités et mettre en place des initiatives touchant au domaine de l'apprentissage continu.

Les activités, les initiatives du CÉF et de ses écoles constituent un ensemble composé d'événements, de projets bien choisis, aménagés et évalués. Ces activités sont planifiées afin de permettre aux élèves de progresser d'une manière personnelle pour leur réussite scolaire, langagière, identitaire et culturelle. Plusieurs de ces activités et initiatives ont pour but de favoriser chez les élèves le développement d'un sentiment de compétence, d'autonomie et du sens d'appartenance à la communauté fransaskoise qui évolue dans une communauté locale et provinciale où au moins deux langues se côtoient.

La mise en œuvre du triple mandat du CÉF se réalise grâce à la participation active de partenaires de choix dans le but de favoriser le développement de la langue, l'identité et la culture francophones chez les élèves. Le CÉF entretient des partenariats et collabore régulièrement avec les organismes suivants :

- L'Association des parents fransaskois
- L'Association canadienne-française de Regina
- La Société canadienne française de Prince Albert
- L'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan
- La Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan
- Le Réseau Santé en français de la Saskatchewan
- L'Assemblée communautaire fransaskoise
- L'Association communautaire fransaskoise de Moose Jaw
- Le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan
- L'Association jeunesse fransaskoise
- L'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan



- Le Conseil culturel fransaskois
- La Cité universitaire francophone
- Le Collège Mathieu et Le Lien du Collège Mathieu
- La Coopérative des publications fransaskoises
- Les Éditions de la nouvelle plume
- Le Réseau en immigration francophone de la Saskatchewan
- La Société historique de la Saskatchewan
- La Société Radio-Canada
- Vitalité 55+ (La Fédération des aînés fransaskois)
- Les Centres de petite enfance du réseau fransaskois
- Les Auvergnois de Ponteix
- Le Centre francophone de Bellevue
- L'Association communautaire francophone de Bellegarde
- L'Association fransaskoise de Zénon Park
- Le Centre culturel des Battlefords
- L'Association communautaire fransaskoise de Gravelbourg - CFRG FM 93,1
- La Fédération des francophones de Saskatoon
- Le Mieux-vivre ensemble
- La Saskatchewan School Boards Association
- Le Service d'accueil et d'inclusion francophone
- Le Théâtre Oskana
- La Troupe du jour
- Les Chevaliers de Colomb
- L'Université de Regina
- L'Université de la Saskatchewan
- L'Université des Premières Nations (Regina)
- Fédération des enseignants de la Saskatchewan (FES)
- Bureau du commissaire aux traités
- Batoche Métis Local 51
- Federation of Sovereign Indigenous Nations (FSIN)
- Le Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR)
- Reconciliation Education
- Indigenous Corporate Training Incorporated (ICTI)

Le CÉF entretient aussi des partenariats et collabore avec les associations suivantes dans le cadre de projets ponctuels :

- L'Association des commissions scolaires de la Saskatchewan (SSBA)
- L'Association nationale des directeurs généraux de l'éducation
- L'Association des directeurs de l'éducation de l'Ouest et du Nord
- L'Association des présidences de l'éducation de l'Ouest et du Nord
- La Fédération nationale des conseils scolaires francophones



Les programmes normés

Les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux sont d'importants partenaires dans les projets qui se réalisent en milieu scolaire. Le CÉF perçoit les partenaires publics comme essentiels dans la réussite de ces projets.

Les partenaires qui jouent un rôle dans la programmation culturelle du CÉF :

- Le Conseil des ministres en éducation, Canada ;
- L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) ;
- La Fédération culturelle canadienne française ;
- La Fédération de la jeunesse canadienne-française.



Des activités et des projets réalisés par le CÉF en collaboration avec les partenaires

Ci-après, un aperçu des activités et des projets réalisés par le CÉF pendant l'année scolaire 2023-2024 et ce, en collaboration avec les organismes francsaskois qui travaillent aux niveaux provincial et local en Saskatchewan.







Les projets
de Vice-Versa et de PassepART








Partenaires	Projet(s)
Centre francophone de Bellevue 	<ul style="list-style-type: none">▪ Le Réveil propose aux écoles un guide pédagogique complet comprenant une activité post-spectacle, une captation vidéo raccourcie pour donner un aperçu du spectacle, une conférence virtuelle pour découvrir l'artiste Sympa César, ainsi qu'un atelier de danse "Flashmob" pour tous les élèves de la maternelle à la 12e année. Cet atelier, animé par William Burton, apprend aux jeunes une chorégraphie sur une chanson de Sympa César, le jour même du spectacle. En fin de journée, Sympa César se produira en concert et conclura sa performance en chantant la chanson du flashmob.
 Les Auvergnois de Ponteix Inc.	<ul style="list-style-type: none">▪ Création de mosaïques francsaskois (<i>activité d'art et création de mosaïques représentant l'école dans la communauté</i>)
Société Canadienne-française de Prince Albert	<ul style="list-style-type: none">▪ Le Réveil propose aux écoles un guide pédagogique complet comprenant une activité post-spectacle, une captation vidéo raccourcie pour donner un aperçu du spectacle, une conférence virtuelle pour découvrir l'artiste Sympa César, ainsi qu'un atelier de danse "Flashmob" pour tous les élèves de la maternelle à la 12e année. Cet atelier, animé par William Burton, apprend aux jeunes une chorégraphie sur une chanson de Sympa César, le jour même du



	<p>spectacle. En fin de journée, Sympa César se produira en concert et conclura sa performance en chantant la chanson du flashmob.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un projet qui vise à encourager l'activité physique en plein air tout en offrant une expérience éducative et divertissante. Il implique une chasse au trésor hivernale où les participants, de tous âges, sont invités à former des équipes équilibrées et à suivre des indices éducatifs le long des pistes de ski de fond. L'objectif est de promouvoir le plaisir de l'exercice en plein air tout en renforçant les liens communautaires et en partageant des connaissances locales.
<p>Association Fransaskoise de Zenon Park Inc</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce projet offre aux élèves l'opportunité de monter une pièce de théâtre pour la célébration de la St. Jean Baptiste à Zenon Park. Des ateliers d'art dramatique et des sessions de consultation avec Gabrielle Dufresne, comédienne professionnelle de La troupe du jour, seront proposés. Les répétitions, dirigées par l'enseignante Jacqueline Perrault, commenceront en mars 2024. L'AFZP souhaite également proposer un atelier de théâtre à la communauté, animé par Gabrielle. Le projet engage les parents et se conclura par une représentation lors d'un événement communautaire, offrant ainsi une rare opportunité de théâtre en français en milieu rural en Saskatchewan. Le théâtre est un moyen dynamique et amusant pour les adolescents de développer leur confiance en soi. ▪ Le Carnaval d'hiver est un événement annuel qui met en valeur la langue et la culture françaises pendant le mois de la francophonie. L'événement invite les familles et la communauté à découvrir la culture franco-canadienne à travers diverses activités telles que les repas style Cabane à sucre, la tire sur la neige, les activités hivernales comme la raquette et les promenades en traîneau tiré par des chevaux, ainsi que des ateliers mettant en valeur le patrimoine canadien-français.
<p>Association communautaire fransaskoise de Moose Jaw</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette activité vise à briser l'isolement des aînés et à renforcer les liens entre les jeunes et les aînés. Les jeunes peindront des pots représentant un avenir meilleur, les rempliront et y placeront des plantes qu'ils offriront aux résidents de la résidence Bently. La deuxième partie de l'activité consistera en une chorégraphie de danse africaine organisée par un artiste fransaskois. ▪ "Non aux boissons gazeuses" sensibilise les élèves de la 3^e à la 12^e année à Moose Jaw sur les dangers des boissons sucrées, comme l'AVC, l'obésité et le diabète. Un animateur démontre les effets des boissons gazeuses sur le corps et explique comment choisir des alternatives saines. L'atelier aborde les risques, les types de boissons gazeuses, et les bonnes habitudes alimentaires selon Santé Canada. ▪ "Fruits et légumes au menu" comprend une activité pratique sur les fruits et légumes, visant à sensibiliser et à outiller les jeunes sur les


	<p>enjeux de la saine alimentation. Les sujets abordés incluent l'importance de l'alimentation saine, l'impact de l'école Ducharme sur les habitudes alimentaires, ainsi que des démonstrations sur la préparation de smoothies aux fruits et légumes pour encourager des choix alimentaires plus sains.</p>
<p>Rassemblement des aînés Fransaskois Vitalité 55+</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce projet intergénérationnel comprend plusieurs volets : des séances de lecture entre élèves et aînés, un atelier de danse traditionnelle avec Michel Vézina, une activité de cabane à sucre avec présentation de danses et tours de calèche, une fête des mères avec jeux de société et un barbecue de fin d'année partagé entre élèves et aînés. ▪ Ce projet entre l'École Boréale et le foyer Saint-Joseph de Ponteix permet aux élèves de visiter les aînés chaque semaine pour des activités de lecture partagée, des projets artistiques, des jeux de société ou de la danse. L'association Vitalité 55+ soutient cette initiative, consolidant ainsi les liens intergénérationnels. C'est un partenariat bénéfique, où les aînés encouragent la lecture chez les élèves et les élèves réduisent l'isolement des aînés. ▪ Ce projet vise à encourager la collaboration intergénérationnelle et le bien-être communautaire. Les élèves apprendront à tricoter dans le cadre du cours de bien-être 9, avec pour objectif de créer des foulards. Ces foulards seront offerts aux personnes sans-abri de Regina et aux nouveaux arrivants francophones de la Saskatchewan, en partenariat avec Heritage Community Association. ▪ L'école Providence organise une visite au Centre Golden Age pour favoriser les liens intergénérationnels et le partage de culture et de connaissances entre les élèves et les aînés. Le projet comprend plusieurs activités : des ateliers de tricotage, d'art et de cuisine impliquant différentes classes d'élèves et les aînés, ainsi qu'un atelier d'exercice physique pour les aînés avec les élèves de maternelle et de première année. ▪ Le projet vise à renforcer les liens intergénérationnels entre les résidents du Foyer de Bellevue, les grands-parents des communautés environnantes et les élèves. Les activités prévues incluent des séances de lecture, de jeux de société et de cuisine impliquant des élèves de différentes classes et les aînés. Les sessions seront organisées tout au long des mois de janvier, février et mars, avec la participation des enseignants et du personnel du foyer. ▪ Atelier d'initiation à la danse traditionnelle (<i>apprentissage</i>). ▪ Partages intergénérationnels de jardinage.
<p>La troupe du jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'École canadienne-française PMR veut créer un club de théâtre pour les élèves de la 5e année. Ensemble, après plusieurs semaines d'ateliers et de travail en classe, les élèves concevront et présenteront

 <p>La Troupe du Jour</p>	<p>un spectacle pour le reste de l'école. Les élèves développeront le scénario, les décors et les accessoires, explorant ainsi différentes facettes du théâtre. Le spectacle aura lieu avant le 21 décembre 2023. Les ateliers du Club de théâtre se tiendront tous les mardis à partir du 31 octobre 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en chant et en mise en scène.
<p>Conseil culturel fransaskois</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier de dessin pour la réalisation de portraits en pastel, expliqué étape par étape, mené par l'artiste Michèle Mackasey. ▪ Ateliers artistiques destiné aux élèves de la maternelle à la 6e année. ▪ Ateliers de mouvement et spectacle de musique Alexis Normand ▪ Ateliers de mouvement (postures de yoga) ▪ Ateliers de mouvement (danse) ▪ Spectacle de musique fransaskoise ▪ Spectacle intime allant du Rock au Blues, du Folk au Pop et portant en son cœur la fierté francophone de l'Ouest Canadien. ▪ Atelier de danse : création de baguettes rythmiques et exploration des mouvements locomoteurs et non-locomoteurs.
<p>Association Communautaire Fransaskoise de Regina</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet consiste à poursuivre l'embellissement de la cour d'école en mettant en place un jardinage dans la serre construite l'année précédente et les parterres de l'école. Avec l'aide de bénévoles, les élèves cultiveront des fleurs et des légumes, impliquant tous les niveaux scolaires, le personnel et des membres de la communauté.
<p>Entr'elles Regroupement Femmes Saskatchewan</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élèves participeront à des ateliers d'improvisation pour réfléchir à leurs expériences personnelles et surmonter les défis sociaux. Une conférencière partagera son vécu et ses insécurités linguistiques depuis l'adolescence. ▪ L'initiative vise à offrir des ateliers d'improvisation, de présence sur scène, d'écriture de texte et d'expression en français aux élèves de la 3e à la 12e année. Cette approche a pour but de réduire l'insécurité linguistique et les taux d'intimidation dans l'école en renforçant la confiance des élèves dans leur capacité à s'exprimer en français.
<p>Association jeunesse fransaskoise Inc.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Salle de Sérénité à l'école PGD et Bellegarde est une salle innovante de décompression et de santé mentale destinée aux élèves du secondaire. Conçue comme un espace sûr et apaisant, elle offrira des ressources pour la gestion du stress, le bien-être émotionnel et la résilience. Les élèves y trouveront des activités de relaxation, de méditation et d'expression créative, ainsi que des outils multimédias apaisants. Le projet inclut des partenariats avec des professionnels de la santé mentale pour un soutien continu. ▪ "J'enrichis mes connaissances" au Pavillon Monique Rousseau vise à créer une mini bibliothèque pour les jeunes Fransaskois sur les





	<p>Premières Nations et Métis. Ce lieu dynamique et culturellement enrichi favorise l'apprentissage, la croissance et le développement du leadership. La bibliothèque offre une variété de ressources, des livres et des outils interactifs, pour soutenir l'épanouissement académique et culturel des jeunes de la communauté.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'activité "Renouveau Vert" vise à moderniser le projet de réconciliation existant en introduisant des plantes locales. Son objectif principal est de favoriser la compréhension, le respect et l'appréciation mutuels entre les diverses communautés, Les principales composantes du projet incluent le renforcement des liens communautaires, l'éducation environnementale, la participation citoyenne, ainsi que le suivi et l'évaluation des progrès du projet. ▪ Des formations pour enseigner l'organisation d'événements, la gestion budgétaire et le respect des objectifs. L'accent est mis sur la culture francophone et le renforcement du leadership dans le contexte scolaire fransaskois, visant à créer une nouvelle génération de leaders dynamiques et culturellement conscients. ▪ Des formations pour enseigner l'organisation d'événements, la gestion budgétaire et le respect des objectifs. L'accent sera mis sur la culture francophone et le renforcement du leadership dans le contexte scolaire fransaskois, visant à créer une nouvelle génération de leaders dynamiques et culturellement conscients.
--	--







Autres activités réalisées en 2023-2024








Ces activités et projets ont été réalisés en collaboration avec les organismes fransaskois.

Partenaires	Activités & Projet(s)
<p>Association jeunesse fransaskoise</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parlement jeunesse Fransaskois, une simulation parlementaire pour les amateurs de débats, de politiques et d'art oratoire. ▪ Omnium, tournoi de volleyball réunissant toutes les écoles secondaires fransaskoises de la province ▪ Francofièvre, pour célébrer la culture et la musique Francophone ▪ Jeux du CÉF, activité d'athlétisme ▪ Recrutement pour l'équipe Sask pour les Jeux franco-canadien du Nord et de l'Ouest
<p>Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journée fransaskoise du droit, concours de débats pour les élèves du secondaire



	
<p>Communauté des Africains Francophones de la Saskatchewan</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités – Semaine nationale de l’Immigration francophone. ▪ Activités – Mois de l’Histoire de Noirs.
<p>Assemblée communautaire francosaskoise Service d’accueil et d’inclusion francophone (SAIF-SK)</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités de sensibilisation et sessions d’information – Dossier d’immigration. ▪ LE SAIF offre des services variés pour accueillir et aider les nouveaux arrivants à devenir des participants actifs dans la société canadienne. ▪ L’appui des Travailleurs en établissement dans les écoles (TÉÉ)
<p>Assemblée communautaire francosaskoise</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Rendez-vous francosaskois, un rassemblement de la communauté francosaskoise pour des journées riches en échanges sur la question de la santé mentale et le bien-être ▪ Le CÉF a réinvesti dans l’édition 2024 du Camp Voyageur organisé par l’Assemblée communautaire francosaskoise (ACF). Ce partenariat entre le CÉF et l’ACF a permis aux familles des écoles francosaskoises de bénéficier d’un rabais significatif sur l’inscription de leurs enfants. ▪ La collaboration pour la préparation, la promotion des chandails orange (Vérité et réconciliation) et rose (journée contre l’intimidation). ▪ Activités et événements provinciaux liés au dossier PNMI et immigration.
<p>Société historique de la Saskatchewan</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journées du Patrimoine – Thème : la radio française en Saskatchewan (Regina) ▪ Le CÉF et la Société historique de la Saskatchewan ont collaboré de nouveau cette année dans le projet <i>Ceintures fléchées – Finissants 2024 du CÉF</i>. Ce projet a pour but de

	<p>souligner le cheminement langagier, identitaire et culturel des élèves du CÉF en 12^e année qui terminent leurs études au secondaire au sein des écoles fransaskoises.</p>
<p>La Fondation fransaskoise</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisme décerne des bourses aux finissants des écoles francophones, célébrant leur réussite académique et leur engagement envers la francophonie. ▪ Certaines écoles du CÉF participent activement au Francothon.
<p>Conseil culturel fransaskois (CCF) Le Réseau de diffusion des spectacles de la Saskatchewan (RDSSK)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Célébration des Rendez-vous de la francophonie avec les spectacles de Micheline Marchildon et LeFloFranco, présentés dans divers milieux, tels que des écoles et des centres variés.
<p>Assemblée communautaire fransaskoise Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan Conseil culturel fransaskois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ces organismes encouragent les fransaskoises et fransaskois, pour la seconde année consécutive, à porter un chandail rose afin d'afficher leur soutien et affirmer leur engagement contre l'intimidation.
<p>Le Conseil pastoral francophone interdiocésain de la Saskatchewan (le CPFIS)</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le CPFIS et la famille Myriam ont offert une retraite pour les élèves de la 6^e, 7^e et 8^e année. Le but de cette retraite est d'offrir aux élèves l'occasion d'approfondir et d'explorer leur foi, en lien avec leur cours d'études chrétiennes.
<p>La Société canadienne-française de Prince Albert</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Tintamarre à Prince Albert lors des célébrations du mois de la Francophonie en mars 2024.
<p>L'Association communautaire fransaskoise de Moose Jaw</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Tintamarre à Moose Jaw lors des célébrations du mois de la Francophonie en mars 2024.
<p>L'Association des parents fransaskois</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'AFP joue un rôle clé dans la promotion de l'éducation fransaskoise, le développement de la petite enfance, la promotion de la santé et le développement culturel et langagier des familles fransaskoises. ▪ Projet Éveil à la prématernelle à Regina. L'objectif du programme d'éveil à la prématernelle est d'offrir la possibilité aux parents d'enfants de 3 ans qui sont des

		ayants droit ou admissibles à une école francsaskoise de découvrir l'univers des environnements destinés aux jeunes enfants de 3 et 4 ans. Ce programme a une double visée : développer les compétences parentales et permettre aux enfants d'appivoiser le français dans un contexte structuré et ludique.
Collège Mathieu		<ul style="list-style-type: none"> Le Collège Mathieu propose des formations variées allant de la littératie familiale aux programmes crédités en éducation à la petite enfance.
Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS)		<ul style="list-style-type: none"> LE CÉCS offre une programmation qui permet aux élèves de développer leurs aptitudes, se familiariser avec le monde des affaires, grâce aux programmes scolaires et parascolaires Jeunes Entreprises.
L'Eau Vive		<ul style="list-style-type: none"> Un partenariat entre le CÉF et l'Eau Vive se manifeste à travers la publication des activités organisées dans les écoles du CÉF.
ICI Radio-Canada		<ul style="list-style-type: none"> Le CÉF est un partenaire fidèle de Radio-Canada pour la production de l'émission ONIVA et la promotion d'activités et d'événements se déroulant au sein des écoles et du CÉF.
La Cité Universitaire francophone		<ul style="list-style-type: none"> La Cité joue un rôle important dans l'épanouissement et le rayonnement de la communauté francsaskoise.
Réseau santé en français de la Saskatchewan		<ul style="list-style-type: none"> En Mouvement et Départ Santé, initiatives du RSFS, soutiennent l'éducation dans les écoles francsaskoises.
L'association communautaire francsaskoise de Regina (ACFR)		<ul style="list-style-type: none"> L'ACFR exerce un leadership dans la communauté francophone de Regina. Par son action, inspire et cultive l'esprit communautaire et encourage la participation citoyenne et la visibilité de la francophonie à Regina.

Infrastructure et services de transport de la division scolaire

Liste des écoles 2023-2024		
Écoles	Classes offertes	Lieu
École Beau Soleil	Prématernelle – 7 ^e	Gravelbourg
École de Bellegarde	Prématernelle – 12 ^e	Bellegarde
École Boréale	Prématernelle – 12 ^e	Ponteix
École canadienne-française - Pavillon Monique Rousseau	Prématernelle – 6 ^e	Saskatoon
École canadienne-française - Pavillon Gustave-Dubois	7 ^e – 12 ^e	Saskatoon
École Ducharme	Prématernelle – 12 ^e	Moose Jaw
École Monseigneur de Laval - Pavillon élémentaire	Prématernelle – 6 ^e	Regina
École du Parc	Prématernelle – 6 ^e	Regina
École Monseigneur de Laval - Pavillon secondaire des Quatre-Vents	7 ^e – 12 ^e	Regina
École Notre-Dame-des-Vertus	Prématernelle – 12 ^e	Zenon Park
École Père Mercure	Prématernelle – 12 ^e	North Battleford
École Providence	Prématernelle – 12 ^e	Vonda
École Mathieu de Gravelbourg	8 ^e – 12 ^e	Gravelbourg
École St-Isidore	Prématernelle – 12 ^e	Bellevue
École Valois	Prématernelle – 12 ^e	Prince Albert

Projets d'infrastructure

Projets d'infrastructure			
École	Projet	Détails	Coût pour 2023-2024
École Mathieu de Gravelbourg / École Beau Soleil (Gravelbourg)	Rénovations mineures	Remplacement de deux chauffe-eaux.	38 265 \$
Nouvelle école élémentaire (Regina)	Construction d'une nouvelle école	Grand projet d'immobilisation, y compris les frais pour les débuts de la construction, les honoraires des professionnels pour la planification et la conception du bâtiment scolaire et communautaire.	16 482 854 \$
Providence (Vonda)	Rénovations mineures	Rénovation d'une salle de classe et petite peinture dans les couloirs. Réparation du toit.	10 945 \$ 74 127 \$



Monseigneur de Laval - Élémentaire (Regina)	Rénovations majeures	Remplacement partiel du toit.	179 541 \$
École canadienne française - Pavillon Monique Rousseau (Saskatoon)	Rénovations majeures	Remplacement du toit et changement des vieilles fenêtres.	691 525 \$
		Projet d'installation de deux (2) portatives (Phase 1)	614 597 \$
École canadienne française - Pavillon Gustave Dubois (Saskatoon)	Rénovations majeures	Suppression de murs de salle de bain pour agrandir une classe. Achat et installation (dans trois classes) de bureaux, étagères et armoires pour les élèves ainsi que des étagères pour les chaussures/bottes.	57 185 \$
Monseigneur de Laval – Secondaire - Pavillon des quatre vents (Regina)	Rénovation mineure	Remplacement des vieux serpentins à ailettes sèches.	7 242 \$
		Évaluation du toit.	6 375 \$
Bellegarde (Bellegarde)	Rénovation mineure	Réparation du toit (écoulement).	10 875 \$
Notre-Dame-des-Vertus (Zenon Park)	Rénovations	Réparation du toit.	7 000 \$
		Installation d'un système de passerelle de toit pour 7 unités de traitement d'air (UTA).	21 154 \$
Total			18 201 685 \$



Transport scolaire

Le CÉF utilise divers services pour assurer le transport scolaire de ses élèves. Ces services incluent les entreprises de transport scolaire, des services fournis par d'autres conseils scolaires, des particuliers avec véhicules ou des taxis. Une autre option, qui est également utilisée, est le remboursement des frais encourus par les parents, lorsque cette alternative s'avère la plus pratique et la plus économique.

Les écoles du CÉF sont géographiquement dispersées à l'échelle provinciale, ce qui rend très difficile l'optimisation financière des routes.

L'absence d'écoles de proximité a aussi un important impact négatif sur la durée des routes et les coûts excessifs qui ont des répercussions sur les finances du CÉF.

La zone de fréquentation de chaque école fransaskoise est délimitée dans un rayon de 100 kilomètres autour de l'école, mais le service de transport peut dépasser cette limite. Les écoles en milieu rural sont toutes isolées, ainsi les élèves sont transportés sur de grandes distances.

Le nombre d'élèves transportés, le nombre d'arrêts, la taille des villes et la circulation influencent la durée du trajet. Aussi, certains trajets d'autobus des centres urbains et des milieux ruraux dépassent une durée d'une heure le matin et d'une heure en fin d'après-midi.

À Regina par exemple, le déplacement entre les 3 écoles requiert deux systèmes de transport scolaire distincts. Certains foyers reçoivent des services de deux autobus : un pour l'élémentaire et l'autre pour le secondaire.

Pour les écoles en milieu urbain, les lieux de rassemblement pour l'embarquement et le débarquement des élèves de la prématernelle à la 12^e année peuvent se trouver jusqu'à 500 mètres de la résidence de l'élève.

La dispersion des écoles du CÉF rend impossible la mise en place d'un service commun d'autobus de secours en cas d'accident ou de panne, d'où la nécessité de faire appel à des services externes pour le dépannage et de prévoir des autobus de remplacement. De même, le CÉF ne dispose pas de garage d'entretien pour effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de sa flotte d'autobus répartis à travers la province. Par conséquent, il doit solliciter d'autres garages disponibles localement.

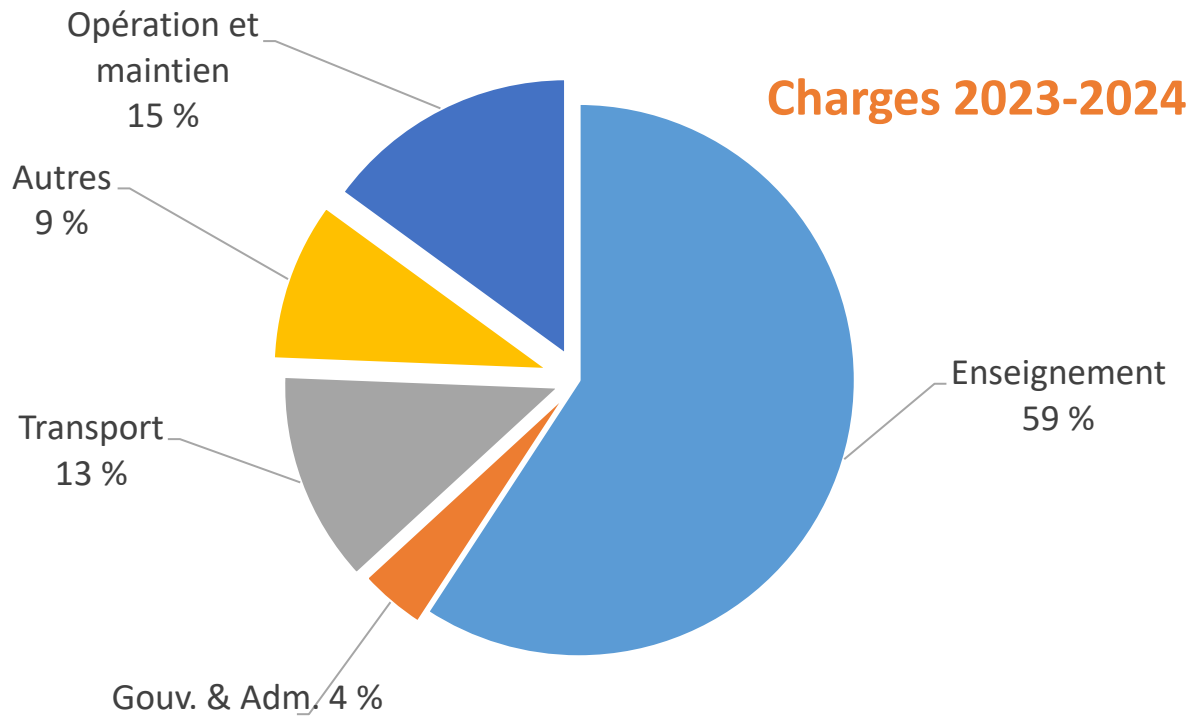
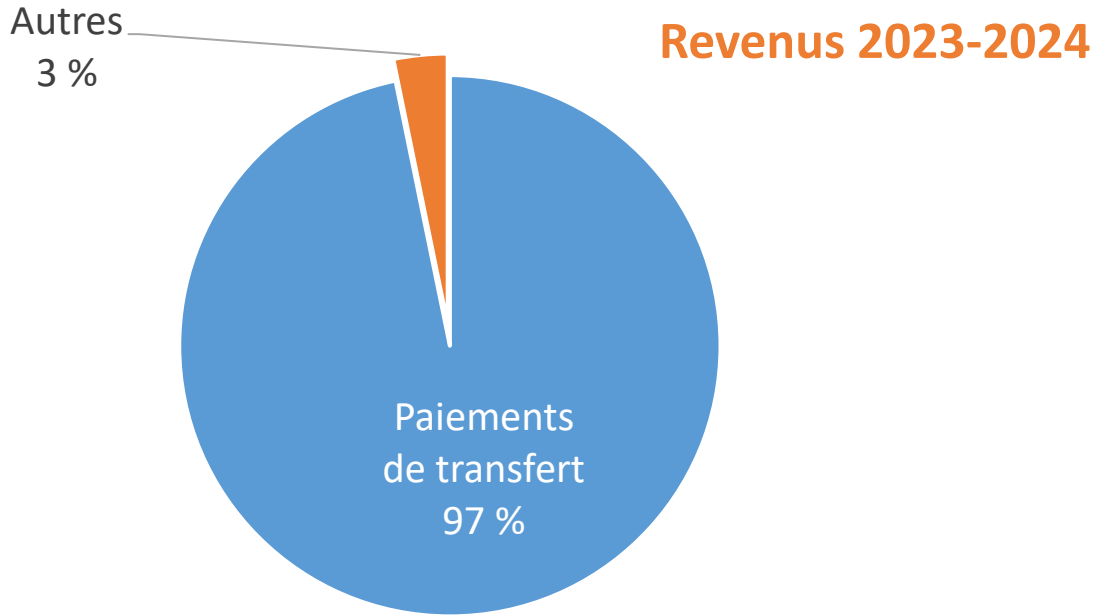
Nombre total d'élèves transportés	1 992 élèves
Nombre d'élèves transportés en milieu urbain	1 465 élèves
Nombre d'élèves transportés en milieu rural	527 élèves
Nombre total de routes du CÉF	87 routes



Les statistiques ne portent que sur les transports scolaires quotidiens au départ et à destination de l'école. Elles excluent les excursions scolaires. Ces données rendent compte des transports des élèves du CÉF, de la prématernelle 4 ans à la 12^e année.



Sommaire des revenus et des charges



Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations

	2024	2024	2023	Budget vs Réel Écarts	Budget tvs Réel %	
	Budget	Réel	Téel	Positif / (Négatif)	Écarts	Note
REVENUS						
Paiements de transfert	51 899 654	59 354 639	44 292 241	7 454 985	14%	1
Frais de scolarité et frais afférents	174 376	440 009	282 021	265 633	152%	2
Fonds générés par les écoles	450 000	625 992	645 242	175 992	39%	3
Services complémentaires	99 607	712	301 909	(98 895)	-99%	4
Services externes	191 973	240 578	388 283	48 605	25%	5
Autres	273 200	667 885	2 460 047	394 685	144%	6
Total Revenus	53 088 810	61 329 815	48 369 743	8 241 005	16%	
DÉPENSES						
Gouvernance	212 672	215 962	213 200	3 290	2%	
Administration	1 703 538	1 715 618	1 623 489	12 080	1%	
Enseignement	28 224 156	28 944 760	28 160 741	720 604	3%	
Opération et maintien	6 424 601	7 320 888	7 963 655	896 287	14%	7
Transport	5 969 377	6 091 637	6 002 219	122 260	2%	
Frais de scolarité et frais afférents	492 609	306 009	291 936	(186 600)	-38%	8
Fonds générés par les écoles	450 000	622 132	609 287	172 132	38%	9
Services complémentaires	1 184 074	1 716 400	1 459 477	532 326	45%	10
Services externes	120 305	400 881	388 441	280 576	233%	11
Autres	135 062	1 548 987	245 948	1 413 925	1047%	12
Total Dépenses	44 916 394	48 883 274	46 958 393	3 966 880	9%	
Surplus (Insuffisance) de l'exercice	8 172 416	12 446 541	1 411 350			

Explication des écarts (Tous les écarts positifs ou négatifs de 5 %)

Note Explication

- 1 Financement supplémentaire pour des projets d'immobilisations (nouvelles écoles à Regina, Saskatoon et Prince Albert)
- 2 Augmentation du nombre d'inscriptions d'étudiants internationaux
- 3 Augmentation des activités de collecte de fonds pour les services et programmes scolaires
- 4 Diminution des revenus des frais afférents
- 5 Augmentation des prêts de services
- 6 Indemnisation des assurances liés aux dégâts d'eau
- 7 Augmentation des équivalents temps plein (ETP) pour les services de conciergerie et les réparations des dégâts d'eau (couvertes par l'indemnisation)
- 8 Diminution du nombre d'inscriptions des élèves (Manitoba et Alberta)
- 9 Augmentation des activités de collecte de fonds pour les services et programmes scolaires
- 10 Augmentation des dépenses liées aux programmes culturels et aux services préscolaires
- 11 Augmentation des prêts de services
- 12 Augmentation des provisions pour créances douteuses et de l'utilisation de la ligne de crédit



Annexe A : Liste des bénéficiaires

Paiements au conseil scolaire

Nom	La rémunération	Les charges		Le perfectionnement professionnel		Toute autre dépense remboursée	Le total
		En Province	Hors Province	En Province	Hors Province		
Barry Alpha*	20 054	9 124	6 654	949	1 444		38 226
Binette Geneviève**	8 947	9 786					18 732
Ferré Monica	6 412	8 431					14 843
Lebel Yvan	6 412	6 451					12 863
LeNouail Brian	6 412	11 651					18 063
Lepage Maria	6 412	8 275					14 687
Perreault Elizabeth	6 976	8 693					15 669
Rivard Gisèle	6 412	6 971					13 383
Roberge Guy	6 412	9 223					15 635
Tahiri Oumnia	6 412	9 395					15 807

*Président du CSF

**Vice-présidente du CSF

Services personnels

Liste des bénéficiaires ayant touché des paiements au titre de salaires ou traitements, d'honoraires, etc. totalisant au moins 50 000 \$.

Nom	Montant
Abidi Rim	74 524
Adjoumani Brahima	89 313
Agalher Assalama Mohamed	65 581
Ahumada Morales Linda Marisel	67 076
Ajavon Ronald	223 873
Alarou Aichatou	85 697
Allen Presley	62 650
Archambault Chantal	94 587
Asselin Jessica-Lynn	100 388
Assi Charlotte	100 684
Assoua Edgard	80 014
Atta Kouassi Seraphin	76 304

Nom	Montant
Barreno Tijash	67 076
Beach Megan	69 518
Beaulieu Nathalie	94 220
Beloud Ali Faouzi	57 431
Bergeron Jessica	103 794
Bergeron Paul	99 494
Berquin Yves Carlande	66 596
Bertin Colette	99 059
Bibomba Ngalula Henriette	94 587
Blouin Natalie	73 343
Bonson Marie-Louise	76 031
Bosse Philippe	86 799
Boudreau Jennifer	82 607



Nom	Montant
Bourgeois Dion Danielle	110 543
Bourgeois Marisa	50 566
Boutin Brigitte	89 981
Bouvier Heidi Jean	96 363
Bouvier-Freeman Rachelle	51 605
Bowden Michael	89 779
Boyenko Patricia	91 073
Bravo-Farias Flavio	56 469
Brigi Rafini Ibrahim	61 552
Brissette-Chenery Nathalie	110 543
Bussiere Suzanne	94 587
Bussièrès Jael	58 252
Carter Geoffrey	66 381
Castilloux Jacqueline	121 325
Caux Evlyne	66 417
Cazabon Cazandra	58 252
Chabe Ngako Guy Gerard	115 350
Chartrand Émily	82 900
Chasse Brigitte	88 739
Chenier Gabrielle	81 419
Cousin Robert	100 321
D'Almeida Ame Adeleye E.	94 832
Daubisse Sara Maria	106 951
Davis Helene	80 788
Demirci Gulden	77 876
Denis Francis	108 572
Denis Jacqueline J.	94 444
Dion Daniel	99 731
Dionne Jean-Francois	95 298
Drolet Marc	94 587
Dube Gaston	99 217
Dube Richard	94 587
Dumaine Monique	91 093
Dunn Karen	92 136
Durand Heather	109 338
Durr Salpy	53 547
Ebrottie Francois	101 597

Nom	Montant
Ellinakis Marie	68 667
Elom Cédric	69 068
Fairs Caroline	74 735
Farbacher Marie- Madeleine	59 553
Farias Cesar	56 469
Farias-Bravo Ana	50 343
Favreau Rosanne	84 513
Fettes-Lalonde Michaela	64 300
Feumba Angéline	89 500
Fillion Sebastien	124 236
Fletcher Daniel	59 662
Fokou Pascaline Kwegang	83 273
Fortier-Freçon Naomi	104 811
Fotso Edithe Mebouto	72 897
Gagnon Emilie	76 985
Gareau Derek	92 518
Gareau Melanie	103 506
Gareau Michel	90 941
Gareau Réanne	72 569
Gascon Marie-Helene	50 592
Gaudet Gail	57 153
Gaudet Joelle	93 713
Gaudet Moise	90 665
Gaudet Stephanie	95 287
Gaudet Terence	90 395
Gentil-Perret Arman	94 587
George Colette	90 242
Giroux Bertrand	84 391
Godbout Catherine	80 312
Godde Corinne	101 499
Grahouan Mireille	76 709
Habiyaremye Charles	85 870
Harel Claude-Jean	91 416
Henni Fatma-Zohra	128 740
Hill Marie-Paule	94 587
Hoang Quang Vinh	70 019
Hould Celine	78 264
Idrissa Mandjalia	65 581



Nom	Montant
Issifi Seibou Ibrahim	50 343
Jensen Celeste	72 772
Julien Micheline	90 665
Kassy Maureen	78 246
Kausmaully Aleem	58 722
Kendel Carmen	89 730
Kisilu Rose Karani	50 045
Koffi Serge	82 645
Koubemba Bountsana Paraclet	92 639
Kram Amber	61 552
Kwizera Nelly Faustine	69 068
Lachter Rabiaa	50 775
LaClare Frankie	118 674
Laing Leia	89 263
Lalonde Gisele	124 504
Lamboni Charles	117 135
Lang Danielle	94 587
Latour Gisele	93 116
Lavallee Colette	118 864
Lavallee Maryse	105 562
Leask Heather	99 831
Leblanc Benoit	99 038
Legacy Jérémie	94 587
Lenouail Marie-France	117 698
Lepage Dominique	102 440
Lestage Natasha	68 803
Letourneau Tristan	70 019
Letrud Blair	51 649
Lia Marlene	74 809
Liffran Catherine	84 513
Little Krysta	96 497
Louise Élodie	77 630
Lowes Dolores	56 469
Lozinski Amy	90 198
Ly Sileymane	85 576
Marin Sanabria Ana	102 154
Marois Julie	111 074
Martel Claude	95 492
Matara Marius	94 587

Nom	Montant
McClelland Jessica	72 111
Mercier Isabelle	75 420
Merriman Celine	94 587
Messier Andre	186 354
Michaud Leo	66 999
Michaud Marie-Pierre	90 198
Michaud Raymond	90 198
Miller Andrew	94 587
Mills Edward	50 343
Moe Monique	90 198
Monin-Whittle Lauriane	92 094
Montpetit Stephanie	92 762
Moussalim Samira	90 609
Mudogo Kasereka	73 096
Muhabwampundu Yvonne	69 068
Munezero Jean-Marie	56 469
Munkiene Marie Latezina	99 976
Mutarugera Marcel	50 343
Nana Kietagniga	99 976
Ndingué Djiojie Fabrice	95 567
Neufeld Cassandra	115 638
Ngiyimbere Adronis	54 087
N'Guessan N'Guessan	90 198
Nguyen Thuy	99 976
Nodge Mélanie	54 119
Nozin Jude Pharlande	69 068
Nyandwi Acquiline	84 511
N'Zian Kouame Kra	99 976
Nziavake Mango	66 707
Ouaaziz Khalid	81 410
Ouellet Sebastien	119 979
Ousmane Mahamane	73 071
Pain Stéphanie	94 587
Pajagic Milan	50 343
Parker Alyssa	64 256
Pek Piche Chantal	90 198
Pelchat Evan	67 549
Pelletier Julie	112 912



Nom	Montant
Perrault-Cyr Jacqueline	57 989
Petit Gaele	68 723
Piel Kevin	61 552
Plouffe Yves	90 198
Popovitch Diane	95 513
Potter Melissa	66 666
Poulin Marie-Chantal	52 248
Pratt Krystle	100 826
Pulvermacher Michelle	93 623
Rabut Joanne	54 021
Racette Lianne	90 603
Rami Hind	74 424
Remenda Tricia	90 198
Rioux Marika	90 198
Rivard Dominic	125 127
Rogal Chantale	90 609
Ross Rodger	68 750
Roy Rita	90 198
Rua Miguel	93 861
Samoisette Elyse	52 199
Sangaré Adama	94 587
Santos Lisette	82 645
Schmidt Louise	90 835
Schulte Roxanne	89 263
Shyaka Christian	68 547
Silver Lesley	57 551
Simb I Simb	88 553
Simo Sylvie Marlyse	98 470

Nom	Montant
Siriba Marie-Therese	94 587
Sirois Denise	117 766
Smith Todd	93 052
Sobabi Marouf	79 240
St-Cyr Power Claire	96 547
Teckchandani-Buziak Ashley	76 304
Tognonmegni Zinsou Eugene	95 847
Tomppe Djomsu Virginie	99 976
Tondevold Davin	85 284
Topping Catharine	111 577
Tosi-Cavanagh Alexi	84 030
Touré Amadou	115 890
Tremblay Eric	84 488
Tremblay Simon	90 589
Uwineza Grace	75 174
Van Ham Melissa	89 930
Vennes Mireille	84 460
Verkoczy Francois	94 587
Vigneault Caroline	91 132
Vogt Jocelyne	95 443
Walters Theresa	90 198
Wolensky Malena	117 539
Wood Tricia	90 198
Yahou Sakina	99 976
Yoh Abdoulaye	147 841
Zinoun Radouane	116 725



Paiements de transfert

Ci-dessous, la liste des bénéficiaires ayant reçu des transferts, totalisant au moins 50 000 \$.

Nom	Montant
Division scolaire (Franco-Manitobaine #49)	227 570

Nom	Montant
Conseil scolaire Centre- Nord	66 544

Paiements à des fournisseurs

Liste des bénéficiaires ayant touché des paiements, totalisant au moins 50 000 \$ pour la fourniture de biens et services.

Nom	Montant
A & L Motors	77 087
Acsi	113 078
Aon Canada Inc.	264 523
Association Jeunesse Fransaskoise (AJF)	55 080
Broston Enterprises	871 353
BUNZL (080061)	184 371
CCPE inc	76 668
CCPE Jeunesse	110 839
CCR Construction Ltd.	317 773
City of Regina	114 609
City of Saskatoon	172 304
Dell Canada	302 618
Federated Co- operatives	129 470
First Student Canada	1 765 765
Flynn Canada Ltd.	250 556
Galroch Inc Roch Gallien	135 092
JR & Co Roofing Contractors	744 037
Legacy Fleet Asset	254 865
Midgard Project Management	218 184
Miller Thomson LLP	62 102
MNP sencrl srl/LLP	266 213

Nom	Montant
Mr. Plumber	87 733
New Generation Janitorial	124 989
Operation Dirt	56 728
Pro-Tec Industries (Legacy Bus Sales)	91 358
Quorex Construction Services Ltd.	15 708 556
Regina Christian School	276 800
Roof Management & Inspection Services Ltd (RMIS Engineering)	85 751
RW Bus Lines Ltd.	526 336
Sask Energy	341 082
Sask Power	603 102
Saskatoon Fire and Flood	406 877
Société canadienne française de Prince Albert (SCFPA)	74 046
Softchoice	135 210
Southland Co-operative	71 345
Stantec Architecture Ltd.	431 217
Student Transportation	1 779 934
Sysco	103 157



Nom	Montant
Telus Health (Canada) Ltd (Life Works)	255 313
TinyEye Technologies	78 154
Valérie Courtemanche	55 236

Nom	Montant
Versatile Concepts Industries Ltd.	549 950
Vipond	50 367
Xerox Business Solutions Canada ULC (Digitex)	68 956

Autres paiements

Liste des bénéficiaires ayant touché au moins 50 000 \$, mais ne relevant pas des catégories précédentes.

Nom	Montant
Municipal Employees Pension Plan	1 244 351
Receveur Général – RP 0001	2 467 824
Receveur Général – RP 0002	5 708 469

Nom	Montant
Saskatchewan School Board Association	691 534
Saskatchewan Teachers' Federation	2 131 746
Saskatchewan Workers' Compensation Board	110 605



Rapport de la direction et États financiers vérifiés

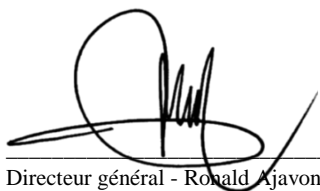


États financiers audités

Du Conseil des écoles francsaskoises No. 310

Division scolaire No. 1425100

Pour la période se terminant : de l'exercice terminé le 31 août 2024



Directeur général - Ronald Ajavon



Auditeur - MNP s.r.l.

Note - Copie à être acheminée au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
31 août 2024

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats et de l'excédent accumulé.....	5
État de la variation de la dette nette.....	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers.....	8-23
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus	A-1 et A-2
Annexe B : Détails supplémentaires pour les charges	B-1, B-2 et B-3
Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles.....	C-1
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice.....	D-1 et E-1
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie	D-1 et E-1
Annexe F : Détail des actifs désignés.....	F-1

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

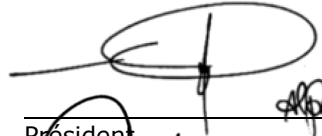
La direction de Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le *Manuel de divulgation financière* émis par le ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

Le Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et à fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.


Le Conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le Conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, MNP s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au Conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

Au nom du Conseil


Président


Directeur général


Chef des services administratifs

Le 29 novembre 2024

Au président et aux membres de
Conseil des écoles fransaskoises N° 310

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2024, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 29 novembre 2024

MNP s.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

MNP s.r.l./LLP

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État de la situation financière
de l'exercice terminé le 31 août 2024

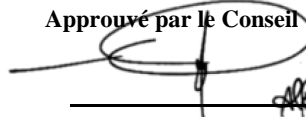
	2024	2023
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	350,058	389,431
Débiteurs (Note 8)	4,642,813	6,698,553
Placements de portefeuille (Note 4)	134,171	129,322
Total des actifs financiers	5,127,042	7,217,306
Passifs		
Emprunt bancaire (Note 3)	3,403,523	3,114,285
Créditeurs et charges à payer (Note 9)	8,903,135	7,710,308
Avantages sociaux futurs (Note 6)	755,200	724,100
Revenus reportés (Note 10)	367,455	207,138
Total des passifs	13,429,313	11,755,831
Dette nette	(8,302,271)	(4,538,525)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe C)	72,064,588	56,099,725
Charges payées d'avance	515,539	270,115
Total des actifs non financiers	72,580,127	56,369,840
Excédent accumulé (Note 13)	64,277,856	51,831,315


Droits contractuels (Note 15)

Obligations contractuelles (Note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil





président

directeur général

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État des résultats et de l'excédent accumulé
de l'exercice terminé le 31 août 2024

	2024	2024	2023
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
REVENUS	(Note 14)		
Paiements de transfert	51,899,654	59,354,639	44,292,241
Frais de scolarité et frais afférents	174,376	440,009	282,021
Fonds générés par les écoles	450,000	625,992	645,242
Services complémentaires (note 11)	99,607	712	301,909
Services externes (note 12)	191,973	240,578	388,283
Autres	273,200	667,885	2,460,047
Total des revenus (Annexe A)	53,088,810	61,329,815	48,369,743
CHARGES			
Gouvernance	212,672	215,962	213,200
Administration	1,703,538	1,715,618	1,623,489
Enseignement	28,224,156	28,944,760	28,160,741
Fonctionnement et entretien	6,424,601	7,320,888	7,963,655
Transport	5,969,377	6,091,637	6,002,219
Frais de scolarité et frais afférents	492,609	306,009	291,936
Fonds générés par les écoles	450,000	622,132	609,287
Services complémentaires (note 11)	1,184,074	1,716,400	1,459,477
Services externes (note 12)	120,305	400,881	388,441
Autres	135,062	1,548,987	245,948
Total des charges (Annexe B)	44,916,394	48,883,274	46,958,393
Excédent de l'exercice	8,172,416	12,446,541	1,411,350
Excédent accumulé, début de l'exercice	51,831,315	51,831,315	50,419,965
Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 13)	60,003,731	64,277,856	51,831,315

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310**État de la variation de la dette nette
de l'exercice terminé le 31 août 2024**

	2024	2024	2023
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
	(Note 14)		
Dette nette, début de l'exercice	(4,538,525)	(4,538,525)	(2,248,186)
Variations au cours de l'exercice			
Excédent, de l'exercice	8,172,416	12,446,541	1,411,350
Acquisitions d'immobilisations corporelles (annexe C)	(10,867,000)	(18,749,476)	(6,281,227)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	67,996	-
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	29,665	-
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2,662,284	2,686,952	2,595,059
Augmentation des charges payées d'avance (annexe E)	-	(245,424)	(15,521)
Variation de la dette nette	(32,300)	(3,763,746)	(2,290,339)
Dette nette, fin de l'exercice	(4,570,825)	(8,302,271)	(4,538,525)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 août 2024

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	12,446,541	1,411,350
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice (annexe D)	2,716,617	2,595,059
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	2,685,403	(1,068,899)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	17,848,561	2,937,510
Activités d'immobilisations corporelles		
Sorties de fonds pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(18,240,319)	(3,131,715)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	67,996	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles	(18,172,323)	(3,131,715)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements de portefeuille	(4,849)	(963)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(4,849)	(963)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(328,611)	(195,168)
Trésorerie et équivalent de trésorerie, début de l'exercice	(2,724,854)	(2,529,686)
Trésorerie et équivalent de trésorerie, fin de l'exercice	(3,053,465)	(2,724,854)
Composé de:		
Encaisse	350,058	389,431
Emprunt bancaire	(3,403,523)	(3,114,285)
Trésorerie et équivalent de trésorerie, fin de l'exercice	(3,053,465)	(2,724,854)

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 17.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles francsaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

1. Autorité et raison d'être

Le Conseil mène ses activités sous l'autorité de *The Education Act, 1995* de la Saskatchewan en tant que société sous le nom Conseil des écoles francsaskoises N° 310 (le « Conseil ») et agit sous le nom Conseil des écoles francsaskoises. Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices et est un organisme de charité enregistré selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

a) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants :

- Le passif pour les avantages sociaux futurs de 755 200 \$ (724 100 \$ en 2023) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées;
- La durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé de 51 379 472 \$ (48 699 670 \$ en 2023) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction;
- Débiteurs non recouvrables de 1 249 815 \$ (1 329 \$ en 2023), car les recouvrements peuvent varier des estimations initiales;
- Le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir une incidence significative sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP;
- L'obligation non actualisée estimée de mise hors service d'actifs de 260 717 \$ (260 717 \$ en 2023), car les dépenses réelles peuvent différer considérablement des estimations de l'évaluation.
- Les salaires courus estimés à 560 091 \$ (nul en 2023) liés au règlement futur anticipé d'une convention collective provinciale des enseignants avec application rétroactive au 1er septembre 2023, parce que les dépenses réelles peuvent différer considérablement de l'estimation.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

2. Méthodes comptables (suite)

a) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)

Bien que les meilleures estimations soient utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements dans les conditions futures survenant au cours du prochain exercice puissent exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation d'un instrument financier survient lorsque le Conseil devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, les créditeurs et charges à payer, l'emprunt bancaire et la dette à long terme.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeurs telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé dans la période où le gain ou la perte se produit.

Les gains et pertes de réévaluation n'ont pas été constatés par le Conseil dans un état des gains et pertes de réévaluation, car il n'y a pas d'instruments financiers générant des gains ou pertes significatives.

c) Actifs financiers

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires et les placements très liquides assortis d'une échéance de trois mois ou moins, et sont détenus dans le but de respecter les engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins de placement.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

2. Méthodes comptables (suite)

c) Actifs financiers (suite)

Les débiteurs comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour les immobilisations corporelles gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits et il n'y a pas de stipulations assez importantes pour enregistrer un passif. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée comme douteuse.

Les placements de portefeuille comprennent des certificats de placement garanti. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, comme décrit à la note 2 b).

d) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les immobilisations corporelles qui ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et incluent tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à l'installation et à l'amélioration des immobilisations corporelles.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	20 et 50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, « dépendances », garages)	20 ans
Bâtiments OMHS *	50 ans
Autres véhicules	5 ans
Meubles et équipement	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel	5 ans
Logiciels	5 ans

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas achevées et prêtes à être utilisées pour offrir des services.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

2. Méthodes comptables (suite)

d) Actifs non financiers (suite)

Les terrains ne sont pas amortis, car ils ont une durée de vie indéfinie.

Les charges payées d'avance représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tels que les assurances et les primes d'assurance contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs. Les charges payées d'avance comprennent les primes d'assurance, les primes d'indemnisation des accidents du travail, les licences de logiciels, le Conseil de réglementation pour les enseignants professionnels de la Saskatchewan et autres services payés d'avance.

e) Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produits avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autres formes de règlement économique.

Les créiteurs et charges à payer comprennent les créiteurs et charges à payer dus à des tiers et à des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

L'obligation de mise hors service d'un actif (OMHS) consiste en des bâtiments qui contiennent de l'amiante. La division scolaire comptabilise la juste valeur d'une OMHS dans la période au cours de laquelle elle contracte une obligation légale liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. La juste valeur estimée d'une OMHS est capitalisée comme faisant partie de l'immobilisation corporelle correspondante et amortie sur la même base que l'actif sous-jacent. Le Conseil n'utilise pas l'actualisation dans l'évaluation de l'OMHS. L'incertitude concernant le temps et la somme finale pour régler l'OMHS fait qu'il est peu probable que l'actualisation améliore de manière significative l'évaluation de l'OMHS.

La dette à long terme comprend les emprunts, pour immobilisations corporelles et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an, obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de *The Education Act, 1995*.

Les avantages sociaux futurs représentent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire externe extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

2. Méthodes comptables (suite)

f) Régimes de retraite pour les employés

Les employés du Conseil participent à l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent au régime de retraite de la Saskatchewan Teachers' Retirement Plan. Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et à verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.
- ii) Les autres employés participent au Municipal Employees' Pension Plan. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charges lorsqu'elles sont dues.

g) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice qui reconnaît les revenus au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement, raisonnablement assuré.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transferts gouvernementaux

Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Les paiements de transfert sont constatés comme revenus lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil. Les transferts avec des stipulations sont comptabilisés dans les revenus reportés et constatés dans les revenus dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque les stipulations s'appliquent.

ii) Frais et services

Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les revenus provenant des opérations comportant des obligations de prestation, qui sont des engagements de fournir des biens ou services précis à un contribuable en particulier en échange d'une contrepartie promise, sont comptabilisés lorsque le Conseil remplit l'obligation et que le contrôle des avantages associés aux biens et aux services a été transféré au contribuable. Pour chaque obligation de prestation, le Conseil détermine si l'obligation de prestation est satisfaite au cours d'un exercice ou à un moment précis. Le Conseil devra prendre en compte les obligations de prestation multiples, des contreparties variables, de l'existence de conditions de faveur significatives et des contreparties non monétaires lors de la détermination de la contrepartie à recevoir.

Les revenus provenant de transactions sans obligation de performance sont comptabilisés lorsque le Conseil a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'un événement passé donne naissance à une créance sur ces ressources économiques. Pour chaque transaction sans obligation de performance, le Conseil comptabilise les revenus à leur valeur de réalisation.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

2. Méthodes comptables (suite)

g) Constatation des revenus

iii) Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés à titre de produit dans l'exercice où ils sont gagnés.

iv) Autres contributions (transferts non gouvernementaux)

Les contributions sans restriction sont constatées dans les revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou lorsque les fonds ont été engagés envers le Conseil si les montants peuvent être estimés et la collection est assurée de façon raisonnable. Les contributions avec restrictions externes sont des contributions pour lesquelles le contributeur a mis des restrictions sur l'utilisation des ressources. Ces contributions sont reportées et sont constatées dans les revenus lorsque les restrictions s'appliquent. Les contributions en nature sont inscrites à la juste valeur lorsque reçues.

3. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$, au taux préférentiel diminué de 0,50 %. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le ministère de l'Éducation le 6 mars 2014. Le solde au 31 août 2024 est de 3 403 523 \$ (3 114 285 \$ en 2023).

4. Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont composés de ce qui suit :

	2024	2023
	\$	\$
Placements de portefeuille au coût après amortissement :		
Certificats de placement garanti, 4,85 % (3,75 % en 2023), échéant le 29 décembre 2024	134 171	129 322
Total des placements de portefeuille reportés au coût après amortissement	134 171	129 322

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

5. Charges par fonction et par objets

Fonction	Salaires et	Biens et	Intérêts	Amortis-	2024	2023
	avantages				services	sement
	sociaux					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernance	175 513	40 449	-	-	215 962	213 200
Administration	1 379 875	335 743	-	-	1 715 618	1 623 489
Enseignement	25 900 192	2 598 605	-	445 963	28 944 760	28 160 741
Fonctionnement et entretien	1 758 419	3 349 330	-	2 213 139	7 320 888	7 963 655
Transport	498 838	5 564 949	-	27 850	6 091 637	6 002 219
Frais de scolarité et frais afférents	-	306 009	-	-	306 009	291 936
Fonds générés par les écoles	-	622 132	-	-	622 132	609 287
Services complémentaires	1 190 227	526 173	-	-	1 716 400	1 459 477
Services externes	378 237	22 644	-	-	400 881	388 441
Autres	-	1 279 480	269 507	-	1 548 987	245 948
Total	31 281 301	14 645 514	269 507	2 686 952	48 883 274	46 958 393

6. Avantages sociaux futurs

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste Avantages sociaux futurs à l'état de la situation financière. Hub International Limited, une firme d'actuaire, a effectué une évaluation actuarielle le 30 avril 2024 et a estimé le passif pour les avantages sociaux futurs au 31 août 2024.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit :

	2024	2023
Hypothèses à long terme utilisées :		
Taux d'actualisation (annuel)	4,00 %	4,40 %
Taux d'inflation et de productivité (excluant le mérite et les promotions) (annuel)		
- Personnel enseignant	2,50 %	2,50 %
- Personnel non enseignant	2,70 %	3,00 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	11 ans	14 ans
Avantages sociaux futurs	2024	2023
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	495 400	513 700
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	50 900	56 900
Charge d'intérêts	23 500	22 200
Prestations versées	(25 600)	(32 200)
Pertes (gains) actuariels	105 000	(16 600)
Amendements au plan	-	(48 600)
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	649 200	495 400
Gains actuariels non amortis	106 000	228 700
Avantages sociaux futurs	755 200	724 100
Charge pour les avantages sociaux futurs	2024	2023
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	50 900	56 900
Amortissement des gains actuariels nets	(17 700)	(16 400)
Amendements au plan	-	(48 600)
Coût des avantages sociaux futurs	33 200	(8 100)
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	23 500	22 200
Charge totale des avantages sociaux futurs	56 700	14 100

7. Régimes de retraite

Régimes interentreprises à prestations définies

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises sont comme suit :

a) Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)

Le STRP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

7. Régimes de retraite (suite)

Le STRP est financé par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L'obligation du Conseil envers le STRP est limitée à retenir et à verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n'incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L'actif ou le passif net au titre des régimes de retraite n'est pas inscrit dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeure celle de la Saskatchewan Teachers' Federation pour le STRP.

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	2024	2023
	STRP	STRP
Nombre d'employés actifs du Conseil	269	274
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	9,50 % – 11,70 %	9,50 % – 11,70 %
Contribution des employés pour l'exercice	1 780 390	1 771 139

b) Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension. Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le Municipal Employees' Pension Commission.

Une évaluation actuarielle est préparée chaque trois ans afin d'évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s'il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et/ou les bénéfices.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d'offrir les bénéfices aux employés d'un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l'actif ou le passif net au titre du régime de retraite n'est pas constaté dans ces états financiers. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu'elles sont dues.

Les détails du MEPP sont comme suit :

	2024	2023
Nombre d'employés actifs	194	191
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	9,00 %	9,00 %
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	9,00 %	9,00 %
Contributions des employés pour l'exercice	608 869	572 965
Contributions du Conseil pour l'exercice	608 869	572 965
Date de l'extrapolation actuarielle	(31 décembre 2023)	(31 décembre 2022)
	\$	\$
Actifs du régime	3 602 822 000	3 275 495 000
Passifs du régime	2 441 485 000	2 254 194 000
Surplus du régime	1 161 337 000	1 021 301 000

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

8. Débiteurs

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont déduits de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit :

	2024			2023		
	Débiteurs	Provision moins-value	Déduction faite de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Déduction faite de la provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transferts provinciaux	3 861 382	-	3 861 382	3 955 534	-	3 955 534
Autres débiteurs	2 032 575	1 251 144	781 431	2 744 348	1 329	2 743 019
Total des débiteurs	5 893 957	1 251 144	4 642 813	6 699 882	1 329	6 698 553

9. Crédoiteurs et charges à payer

Les détails des crédoiteurs et charges à payer sont comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Salaires courus et avantages sociaux	639 520	13 968
Fournisseurs	5 431 366	4 522 774
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	260 717	260 717
Autres charges à payer	2 571 532	2 912 849
Total des crédoiteurs et charges à payer	8 903 135	7 710 308

La division scolaire a comptabilisé une estimation des obligations de mise hors service d'immobilisations de 260 717 \$ (260 717 \$ en 2023) pour enlever et éliminer l'amiante. La nature du passif est liée aux matériaux contenant de l'amiante dans plusieurs des installations du Conseil qui devront être correctement éliminés lorsque le bâtiment sera vendu ou que des travaux de restauration seront entrepris. Les hypothèses utilisées pour estimer la responsabilité comprennent les divers types de matériaux contenant de l'amiante dans chacun des bâtiments du Conseil, ainsi que la norme de travail qui sera nécessaire pour retirer en toute sécurité les matériaux contenant de l'amiante. De plus, des hypothèses ont été formulées concernant la durée de vie utile restante de tous les bâtiments du Conseil qui contiennent des matériaux contenant de l'amiante afin de déterminer quand les coûts de remise en état pourraient être engagés.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

10. Revenus reportés

Les détails des revenus reportés sont comme suit :

	Solde au 31 août 2023	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2024
	\$	\$	\$	\$
Revenus reportés liés aux projets non capitaux				
Frais de scolarité	193 095	353 412	193 095	353 412
Don Haïti	14 043	-	-	14 043
Total des revenus reportés	207 138	353 412	193 095	367 455

11. Services complémentaires

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage de la maternelle à la 12^e année (M à 12), mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil :

Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme	Programme Pré-M	Autres programmes	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Frais et autres revenus	712	-	712	301 909
Total des revenus	712	-	712	301 909
Charges				
Salaires et avantages sociaux	1 049 829	140 398	1 190 227	1 034 065
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	3 755	65 860	69 615	456
Fournitures et services	24 309	162 053	186 362	95 826
Meubles et équipements non capitalisables		218	218	18 575
Fonctionnement des bâtiments	57 744	27 370	85 114	221 502
Communications	4 727	5 120	9 847	11 921
Déplacements	4 444	11 339	15 783	26 803
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	21 469	700	22 169	-
Charges liées aux étudiants	32 090	40 087	72 177	34 557
Services contractuels pour le transport et Allocations	757	64 131	64 888	15 772
Total des charges	1 199 124	517 276	1 716 400	1 459 477
Insuffisance des revenus sur les charges	(1 198 412)	(517 276)	(1 715 688)	(1 157 568)

L'objectif et la nature de chacun des services complémentaires se décrivent comme suit :

Le programme prématernelle (Pré-M) est une initiative du secteur de la petite enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

11. Services complémentaires (suite)

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'École secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

12. Services externes

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil :

Sommaire des revenus et charges des services externes par programme	Prêts de service (Université de Regina)	Formation des conducteurs et autres prêt de services	2024	2023
	\$		\$	\$
Revenus				
Autres transferts	-	138 355	138 355	128 049
Frais et autres	102 223	-	102 223	260 234
Total des revenus	102 223	138 355	240 578	388 283
Charges				
Salaires et avantages sociaux	101 499	276 738	378 237	373 814
Fournitures et services	-	22 043	22 043	-
Déplacements	-	601	601	14 627
Total des charges	101 499	299 382	400 881	388 441
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	724	(161 027)	(160 303)	(158)

L'objectif et la nature de chacun des services externes se décrivent comme suit :

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, à l'Université de Régina, cours de conduite et au Groupement de services de garde.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

13. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé, comme approuvé par le Conseil, ont été affectées à des fins spécifiques pour le futur; elles sont incluses dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Les détails de l'excédent accumulé sont comme suit :

	2023	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2024
	\$	\$	\$	\$
Investi dans les immobilisations corporelles				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	56 099 725	18 749 476	2 784 613	72 064 588
Moins : obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	260 717	-	-	260 717
	55 839 008	18 749 476	2 784 613	71 803 871
Actifs désignés (Annexe F)	(581 990)	19 285 610	20 155 103	(1 451 483)
Non affecté	(3 425 703)	-	2 648 829	(6 074 532)
Total de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	51 831 315	38 035 086	25 588 545	64 277 856

14. Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 5 septembre 2023 et par le ministère de l'Éducation le 15 septembre 2023.

15. Droits contractuels

Le 28 janvier 2023, la division scolaire a reçu 425 000 \$ en bons scolaires dans le cadre du règlement des actions collectives canadiennes concernant les logiciels Microsoft en raison de son statut de titulaire de licence en volume entre 1998 et 2010. Au 31 août 2024, 234 034 \$ de bons scolaires ont été échangés, résultant à un solde de 190 966 \$. Tous les coupons d'éducation expireront le 30 juin 2028.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

16. Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles importantes du Conseil sont comme suit :

- Contrat de construction d'une addition portable à l'école canadienne-française Pavillon Monique Rousseau d'un montant de 565 403 \$ sur 1 an;
- Les contrats de location-exploitation sont comme suit :

	Location-exploitation		Total exploitation
	Transports	Photocopieurs	
	\$	\$	\$
Paiements minimaux exigibles			
2025	6 312 828	55 284	6 368 112
2026	3 003 689	55 284	3 058 973
2027	-	55 284	55 284
2028	-	55 284	55 284
Obligations liées aux locations	9 316 517	221 136	9 537 653

17. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 18 749 476 \$ (6 281 227 \$ en 2023), dont un montant de 14 842 058 \$ (1 557 300 \$ en 2023) a été payé après la fin de l'exercice et un montant de 3 907 418 \$ (4 723 927 \$ en 2023) a été payé au cours de l'exercice.

18. La gestion des risques

Le Conseil est exposé à des risques financiers liés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit le risque de liquidité et le risque de marché constitué du risque de taux d'intérêt.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

18. La gestion des risques (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque du Conseil lié au non-paiement éventuel des comptes débiteurs. Le risque de crédit lié aux créances du Conseil du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et leurs organismes est considéré comme minime. Pour les autres débiteurs, le Conseil a adopté des politiques de crédit qui comprennent l'examen régulier des limites de crédit de ses clients afin de réduire son risque de crédit et une surveillance étroite des comptes en souffrance.

Le Conseil n'a pas d'exposition importante liée à un client particulier. La direction analyse les débiteurs individuellement afin de déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire afin de refléter les risques de recouvrement.

L'âge des paiements de transfert et les autres comptes débiteurs au 31 août 2024 qui répondent à la définition d'un instrument financier sont comme suit :

	31 août 2024				
	Total	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	90 jours et plus
	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert	3 861 382	1 361 382	-	-	2 500 000
Autres débiteurs	1 323 560	37 259	1 143	227	1 284 931
Débiteurs bruts	5 184 942	1 398 641	1 143	227	3 784 931
Provision pour moins-value	1 251 144	-	-	-	1 251 144
Débiteurs nets	3 933 798	1 398 641	1 143	227	2 533 787

Les montants à recevoir liés à la TPS et TVP ne s'appliquent pas au risque de crédit, car ils ne répondent pas à la définition d'un instrument financier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil gère le risque de liquidité en surveillant le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Conseil :

	31 août 2024				
	Total	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	8 903 135	8 630 815	11 603	-	260 717
Total	8 903 135	8 630 815	11 603	-	260 717

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2024

18. La gestion des risques (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du Conseil fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Conseil est exposé à un de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Conseil concerne les placements de portefeuille.

Le Conseil a également une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,5 %. Les variations de taux préférentiel de la banque peuvent causer des fluctuations des versements d'intérêt et des flux de trésorerie. Le solde au 31 août 2024 est 3,403,523 \$ (3 144 285 \$ en 2023).

Le Conseil minimise ces risques par la gestion des flux de trésorerie pour réduire au minimum l'utilisation de sa marge de crédit, et par la gestion de son risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme, grâce à l'utilisation majoritaire des termes à taux fixe de sa dette à long terme.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice terminé le 31 août 2024

	2024	2024	2023
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Paiements de transfert	(Note 14)		
Paiements de transfert pour le fonctionnement			
Ministère de l'Éducation			
Fonctionnement	37,419,800	37,315,655	35,907,842
Entretien préventif et améliorations	853,615	853,178	853,615
Autres transferts	2,809,239	3,522,856	2,904,286
Total des paiements de transfert du ministère	41,082,654	41,691,689	39,665,743
Paiements de transfert fédéraux	-	26,216	-
Autres paiements de transfert	-	174,150	126,498
Total des paiements de transfert pour le fonctionnement	41,082,654	41,892,055	39,792,241
Paiements de transfert pour les immobilisations corporelles			
Ministère de l'Éducation	10,817,000	17,462,584	4,500,000
Total des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	10,817,000	17,462,584	4,500,000
Total des paiements de transfert	51,899,654	59,354,639	44,292,241
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de fonctionnement			
Frais de scolarité			
Commissions scolaires	54,376	-	86,009
Particuliers et autres	120,000	440,009	196,012
Total des frais de scolarité et frais afférents	174,376	440,009	282,021
Fonds générés par les écoles			
Frais pour activités hors curriculum			
Levées de fonds	450,000	625,992	645,242
Total des fonds générés par les écoles	450,000	625,992	645,242
Revenus de services complémentaires			
Autres revenus			
Autres revenus	99,607	712	301,909
Total des revenus de services complémentaires	99,607	712	301,909

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice terminé le 31 août 2024

	2024	2024	2023
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus de services externes	(Note 14)		
Autres transferts	87,000	138,355	128,049
Autres revenus	104,973	102,223	260,234
Total des revenus de services externes	191,973	240,578	388,283
Autres revenus			
Revenus divers*	170,700	533,591	2,345,266
Ventes et locations	100,000	119,110	104,916
Placements	2,500	15,184	9,865
Total des autres revenus	273,200	667,885	2,460,047
TOTAL DES REVENUS POUR L'EXERCICE	53,088,810	61,329,815	48,369,743
Revenus divers*	2024	2024	2023
	Budget	Réel	Réel
Remboursement des assurances	168,700	577,908	1,398,233
Autres	2,000	(44,317)	947,033
	<u>170,700</u>	<u>533,591</u>	<u>2,345,266</u>

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Détails supplémentaires pour les charges
de l'exercice terminé le 31 août 2024

	2024	2024	2023
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Gouvernance	(Note 14)		
Charges des membres du Conseil	165,107	175,513	161,229
Conférences pour les membres du Conseil	8,077	2,393	6,935
Conseils d'école	16,897	17,929	18,605
Élections	17,182	19,181	16,109
Autres	5,409	946	10,322
Total des charges pour la gouvernance	212,672	215,962	213,200
Administration			
Salaires	1,102,904	1,161,534	1,054,647
Avantages sociaux	261,521	218,341	208,280
Fournitures et services	253,531	277,727	246,616
Meubles et équipements non capitalisables	1,788	3,044	1,704
Opération des bâtiments	3,563	2,622	11,549
Communications	25,989	17,250	39,341
Déplacements	44,237	27,275	46,163
Perfectionnement professionnel	10,005	7,825	15,189
Total des charges d'administration	1,703,538	1,715,618	1,623,489
Enseignement			
Salaires pour les enseignants	18,964,890	18,603,044	18,136,700
Avantages sociaux pour les enseignants	1,069,175	1,165,507	1,056,994
Salaires pour le personnel de soutien	4,246,471	5,064,086	4,575,880
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	1,077,134	1,067,555	1,027,274
Soutien à l'apprentissage	312,914	308,978	362,034
Fournitures et services	1,370,406	1,470,209	1,912,522
Meubles et équipements non capitalisables	149,958	147,660	151,710
Communications	123,888	187,289	132,440
Déplacements	176,532	271,198	229,217
Perfectionnement professionnel	141,822	156,901	145,587
Charges reliées aux étudiants	37,325	56,370	46,905
Amortissement des immobilisations corporelles	553,641	445,963	383,478
Total des charges d'enseignement	28,224,156	28,944,760	28,160,741

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Détails supplémentaires pour les charges
de l'exercice terminé le 31 août 2024

	2024	2024	2023
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Fonctionnement et entretien	(Note 14)		
Salaires	1,160,484	1,412,253	1,398,876
Avantages sociaux	347,923	346,166	308,834
Fournitures et services	7,768	31,331	9,082
Meubles et équipements non capitalisables	63,630	74,984	72,994
Fonctionnement des bâtiments	2,734,721	3,231,581	3,963,267
Communications	1,256	2,534	1,247
Déplacements	10,964	8,900	17,118
Perfectionnement professionnel	112	-	84
Amortissement des immobilisations corporelles	2,092,529	2,207,924	2,186,938
Amortissement des immobilisations corporelles OMHS	5,214	5,215	5,215
Total des charges de fonctionnement et entretien	6,424,601	7,320,888	7,963,655
Transport			
Salaires	386,921	394,431	374,319
Avantages sociaux	104,016	104,407	91,870
Fournitures et services	306,953	215,809	307,845
Meubles et équipements non capitalisables	412,065	448,218	394,885
Fonctionnement des bâtiments	2,731	1,068	2,271
Communications	2,961	4,778	3,503
Déplacements	1,960	7,704	2,115
Services contractuels pour le transport	4,740,870	4,887,372	4,805,983
Amortissement des immobilisations corporelles	10,900	27,850	19,428
Total des charges de transport	5,969,377	6,091,637	6,002,219
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de scolarité	472,512	289,247	288,740
Frais de transport	20,097	16,762	3,196
Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents	492,609	306,009	291,936
Fonds générés par les écoles			
Fournitures et services scolaires	450,000	622,132	609,287
Total des charges pour les fonds générés par les écoles	450,000	622,132	609,287

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Détails supplémentaires pour les charges
de l'exercice terminé le 31 août 2024

	2024	2024	2023
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Services complémentaires	(Note 14)		
Salaires et avantages sociaux – administration	81,570	50,514	54,336
Salaires et avantages sociaux – personnel de soutien	908,251	1,139,713	979,729
Soutien à l'apprentissage	-	69,615	456
Fournitures et services	56,907	186,362	95,826
Meubles et équipements non capitalisables	20,639	218	18,575
Fonctionnement des bâtiments	48,997	85,114	221,502
Communications	7,405	9,847	11,921
Déplacements	9,071	15,783	26,803
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	-	22,169	-
Charges liées aux étudiants	35,933	72,177	34,557
Services contractuels pour le transport et allocations	15,301	64,888	15,772
Total des charges pour les services complémentaires	1,184,074	1,716,400	1,459,477
Services externes			
Salaires et avantages sociaux – administration	-	51,825	47,768
Salaires et avantages sociaux – enseignants	103,635	206,687	326,046
Soutien aux programmes (contrat non-enseignant) Salaires et avantages sociaux	-	119,725	-
Fournitures et services	15,574	22,043	14,627
Déplacements	1,096	601	-
Total des charges pour les services externes	120,305	400,881	388,441
Autres			
Intérêts et frais bancaires			
Intérêts et frais bancaires	135,062	269,507	247,233
Total des intérêts et frais bancaires	135,062	269,507	247,233
Perte à la cession sur immobilisations corporelles	-	29,665	-
Créances irrécouvrables	-	1,249,815	(1,285)
Total des autres charges	135,062	1,548,987	245,948
TOTAL DES CHARGES POUR L'EXERCICE	44,916,394	48,883,274	46,958,393

Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles
de l'exercice terminé le 31 août 2024

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Bâtiments temporaires	Bâtiments OMHS	Autobus scolaires	Autres véhicules	Meubles et équipements	Équipement informatique et audiovisuel	Logiciels	Immobilisations en construction	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles – au coût													
Solde au 1er septembre	747,580	1,505,426	71,592,784	14,192,945	260,717	100,068	73,949	4,898,499	4,177,308	126,351	7,123,768	104,799,395	98,518,168
Acquisitions	-	-	22,033	969,445	-	127,770	32,813	61,192	438,771	-	17,097,452	18,749,476	6,281,227
Cessions	-	-	-	-	-	(85,180)	(19,631)	-	-	-	-	(104,811)	-
Solde au 31 août	747,580	1,505,426	71,614,817	15,162,390	260,717	142,658	87,131	4,959,691	4,616,079	126,351	24,221,220	123,444,060	104,799,395
Immobilisations corporelles – amortissement cumulé													
Solde au 1er septembre	-	1,370,193	32,601,299	6,692,170	149,122	9,729	54,943	4,038,302	3,676,916	106,996	-	48,699,670	46,104,611
Amortissement de l'exercice	-	19,889	1,449,123	738,912	5,215	15,437	12,413	192,796	246,712	6,455	-	2,686,952	2,595,059
Cessions	-	-	-	-	-	(3,550)	(3,600)	-	-	-	-	(7,150)	-
Solde au 31 août	S/O	1,390,082	34,050,422	7,431,082	154,337	21,616	63,756	4,231,098	3,923,628	113,451	S/O	51,379,472	48,699,670
Valeur comptable nette													
Solde au 1er septembre	747,580	135,233	38,991,485	7,500,775	111,595	90,339	19,006	860,197	500,392	19,355	7,123,768	56,099,725	52,413,557
Solde au 31 août	747,580	115,344	37,564,395	7,731,308	106,380	121,042	23,375	728,593	692,451	12,900	24,221,220	72,064,588	56,099,725
Variation de la valeur comptable nette	-	(19,889)	(1,427,090)	230,533	(5,215)	30,703	4,369	(131,604)	192,059	(6,455)	17,097,452	15,964,863	3,686,168
Cessions													
Coût historique	-	-	-	-	-	85,180	19,631	-	-	-	-	104,811	-
Amortissement cumulé	-	-	-	-	-	3,550	3,600	-	-	-	-	7,150	-
Coût net	-	-	-	-	-	81,630	16,031	-	-	-	-	97,661	-
Produit de la cession	-	-	-	-	-	52,996	15,000	-	-	-	-	67,996	-
Perte à la cession	-	-	-	-	-	(28,634)	(1,031)	-	-	-	-	(29,665)	-

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait et la disposition de l'amiante (note 9) sont reliées à des bâtiments avec une valeur comptable nette de 6 365 609 \$ (6 655 070 \$ en 2023).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe D: Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice de l'exercice terminé le 31 août 2024

	2024	2023
	\$	\$
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2,686,952	2,595,059
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	29,665	-
Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice	2,716,617	2,595,059

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe E: Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie de l'exercice terminé le 31 août 2024

	2024	2023
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	2,055,740	(413,180)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer *	683,670	(680,910)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	31,100	(18,100)
Augmentation des revenus reportés	160,317	58,812
Augmentation des charges payées d'avance	(245,424)	(15,521)
Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement	2,685,403	(1,068,899)

* Ce montant exclut une augmentation de 509 157 \$ liée aux acquisitions d'immobilisations corporelles.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe F: Détail des actifs désignés
de l'exercice terminé le 31 août 2024

	2023	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2024
	\$	\$	\$	\$
				(Note 13)
Sources externes				
Ministère de l'éducation				
Désignés pour des immobilisations corporelles	(1,011,077)	17,748,440	17,725,846	(988,483)
Entretien préventif et améliorations	7,978	853,178	861,156	-
Fonds d'innovation et de soutien pour les enseignants	-	58,000	-	58,000
Total	(1,003,099)	18,659,618	18,587,002	(930,483)
Internal Sources				
Autres				
Fonds générés par les écoles	340,105	625,992	622,132	343,965
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Beau Soleil	13,569	-	-	13,569
Réserves	67,435	-	-	67,435
Services complémentaires non financés	-	-	534,678	(534,678)
Services externes non financés	-	-	305,173	(305,173)
Autres non financés	-	-	106,118	(106,118)
Total	421,109	625,992	1,568,101	(521,000)
Total des actifs désignés	(581,990)	19,285,610	20,155,103	(1,451,483)